

1 Table des matières

| | | |
|------------|--|-----------|
| 2 | Introduction | 7 |
| 3 | Choix de la thématique..... | 7 |
| 3.1 | Motivations personnelles | 7 |
| 3.1.1 | Julien | 7 |
| 3.1.2 | Tabea | 7 |
| 3.2 | Motivations professionnelles | 7 |
| 3.2.1 | Julien | 7 |
| 3.2.2 | Tabea | 8 |
| 3.2.3 | Conclusion | 8 |
| 3.3 | Lien avec le travail social..... | 8 |
| 4 | Objectifs – question de recherche – hypothèses | 9 |
| 4.1 | Objectifs..... | 9 |
| 4.1.1 | Personnels | 9 |
| 4.1.2 | Professionnels..... | 9 |
| 4.1.3 | Méthodologiques | 9 |
| 4.2 | Question de recherche..... | 9 |
| 4.3 | Hypothèses | 10 |
| 4.3.1 | Hypothèse n°1 | 10 |
| 4.3.2 | Hypothèse n°2 | 10 |
| 4.3.3 | Hypothèse n°3 | 11 |
| 5 | Cadre théorique | 11 |
| 5.1 | Introduction | 11 |
| 5.2 | La migration | 11 |
| 5.2.1 | Introduction | 11 |
| 5.2.2 | Définition et clarification des différents termes utilisés | 11 |
| 5.2.3 | Historique récent de la migration en Suisse..... | 13 |
| 5.2.4 | Conclusion | 14 |
| 5.3 | Asile..... | 14 |
| 5.3.1 | Introduction | 14 |
| 5.3.2 | Définition | 15 |
| 5.3.3 | Politique actuelle en Suisse | 15 |
| 5.3.4 | Le contexte juridique de l’asile en Suisse..... | 15 |
| 5.3.5 | Conclusion | 18 |
| 5.4 | Enculturation et stratégies d’acculturation | 18 |
| 5.4.1 | Introduction | 18 |
| 5.4.2 | Enculturation | 19 |
| 5.4.3 | Les stratégies d’acculturation de Berry et Sam | 19 |
| 5.4.4 | Conclusion | 20 |
| 5.5 | Inclusion – exclusion..... | 20 |
| 5.5.1 | Introduction | 20 |
| 5.5.2 | Inclusion..... | 20 |
| 5.5.3 | Exclusion | 21 |
| 5.5.4 | Conclusion | 21 |
| 5.6 | Un univers tripolaire..... | 21 |
| 5.6.1 | Introduction..... | 21 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 5.6.2 | Le travailleur social avec une attitude clinique : entre l'attention portée au capital matériel et l'atténuation de la souffrance | 21 |
| 5.6.3 | Le travailleur social avec une attitude normative : entre loi et application de celle-ci..... | 22 |
| 5.6.4 | Le travailleur social avec une attitude militante : entre combat et unité | 23 |
| 5.6.5 | Conclusion | 23 |
| 5.7 | Modèles d'intervention sociale | 23 |
| 5.7.1 | Introduction | 24 |
| 5.7.2 | Le modèle réparateur assimilationniste..... | 24 |
| 5.7.3 | Le modèle ethnoculturel | 24 |
| 5.7.4 | Le modèle communautaire et le modèle interculturel | 24 |
| 5.7.5 | Modèle antidiscriminatoire | 25 |
| 5.7.6 | Contradictions chez les travailleurs sociaux..... | 25 |
| 5.7.7 | Conclusion | 26 |
| 5.8 | Conclusion du cadre théorique..... | 26 |
| 6 | Méthodologie | 26 |
| 6.1 | Terrain d'enquête..... | 27 |
| 6.2 | Échantillon | 28 |
| 6.3 | Méthode de récolte de données | 28 |
| 6.4 | Enjeux éthiques | 29 |
| 7 | Analyse..... | 29 |
| 7.1 | Introduction | 29 |
| 7.2 | Stratégies d'acculturation de Berry et Sam | 30 |
| 7.2.1 | Intégration | 30 |
| 7.2.2 | Séparation..... | 31 |
| 7.2.3 | Assimilation | 33 |
| 7.2.4 | Marginalisation | 34 |
| 7.2.5 | Synthèse | 34 |
| 7.3 | L'univers tripolaire..... | 34 |
| 7.3.1 | Le travailleur social avec une attitude clinique | 35 |
| 7.3.2 | Le travailleur social avec une attitude normative | 36 |
| 7.3.3 | Le travailleur social avec une attitude militante | 37 |
| 7.3.4 | Possible corrélation entre genre et attitude ? | 38 |
| 7.4 | Les cinq modèles d'interventions sociales et les tensions liées au temporel..... | 39 |
| 7.4.1 | Le modèle réparateur assimilationniste..... | 39 |
| 7.4.2 | Le modèle interculturel | 40 |
| 7.4.3 | Le modèle antidiscriminatoire..... | 40 |
| 7.4.4 | Le modèle ethnoculturel | 41 |
| 7.4.5 | Le modèle communautaire | 43 |
| 7.4.6 | Les tensions liées au temporel | 43 |
| 7.5 | Synthèse de l'analyse..... | 44 |
| 7.5.1 | Vérification des hypothèses | 44 |
| 7.5.2 | Réponse à la question de recherche | 47 |
| 8 | Pistes d'action et différents bilans | 48 |
| 8.1 | Pistes d'action | 48 |
| 8.1.1 | Formations continues pour les travailleurs sociaux | 48 |
| 8.1.2 | Le développement local en matière d'inclusion des jeunes migrants | 49 |
| 8.1.3 | L'utilisation des outils numériques dans l'expression de l'identité et du récit de vie | 50 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 8.2 | Différents bilans | 50 |
| 8.2.1 | Bilan méthodologique | 50 |
| 8.2.2 | Bilan binomial | 52 |
| 8.2.3 | Bilan professionnel | 52 |
| 9 | Conclusion | 52 |
| 10 | Références..... | 55 |
| 10.1 | Bibliographie | 55 |
| 11 | Annexes..... | 57 |
| 11.1 | Tableau des illustrations | 57 |
| 11.2 | Grille d'entretien | 57 |
| 11.3 | Convention de retranscription « Transcriber »..... | 59 |

2 Introduction

Nous sommes deux étudiants en troisième année de Travail Social à la HES-SO de Sierre. Dans le cadre de notre formation, nous avons choisi une thématique spécifique à développer dans le cadre de notre travail de Bachelor.

3 Choix de la thématique

3.1 Motivations personnelles

3.1.1 Julien

Dans mon parcours de vie, j'ai eu la possibilité d'effectuer plusieurs voyages d'une durée d'un à six mois. J'ai ainsi séjourné à Rio de Janeiro, en Australie et à Marseille. Ces destinations avaient comme points communs la diversité, mais aussi la singularité au niveau de la culture. En effet, les personnes que j'ai pu rencontrer m'ont permis de saisir plusieurs choses. J'ai compris que parfois, ceux qui possèdent le moins sont les plus généreux. Les expériences que j'ai vécues ont déclenché en moi un regard nouveau et une ouverture d'esprit.

Dans mon entourage, j'ai également quelques amis qui sont issus de la migration. J'ai toujours trouvé très riche en expériences personnelles les moments où l'un d'eux m'ouvrait sa porte pour partager un repas ou un événement traditionnel.

3.1.2 Tabea

Plusieurs éléments m'ont amenée à choisir de développer un travail de recherche qui touche le domaine de la migration.

Tout d'abord, j'ai grandi avec deux origines différentes. Celles-ci ont éveillé en moi un intérêt pour tout ce qui concerne la rencontre multiculturelle, les ressources et les enjeux qui en découlent. Durant mon adolescence, je suis entrée en contact avec plusieurs personnes d'origine étrangère. Grâce à ces échanges, j'ai pu avoir une première perception des problèmes, des interrogations et de l'insécurité qui se crée face au statut de réfugié. La richesse de ces liens a ensuite éveillé en moi l'envie de travailler avec cette population.

En regardant l'actualité politique et sociale de notre pays, je me suis rendu compte que la thématique de la migration, avec les opinions qui en découlent, prend une place qui n'est pas négligeable et que j'ai envie d'approfondir.

3.2 Motivations professionnelles

3.2.1 Julien

J'ai décidé d'effectuer ma première formation pratique à Marseille pour m'imprégner de connaissances et d'expériences différentes de celles qui caractérisent le contexte suisse. À cette occasion, j'ai accompagné des RMNA³, public que je connaissais très peu auparavant. Cette expérience m'a permis de sortir de ma « zone de confort », ce qui m'a été bénéfique aussi bien personnellement que professionnellement.

J'ai assisté à des enjeux « politico-médiatiques » concernant cette population. J'ai observé, par exemple, des mobilisations de militants qui venaient en aide aux RMNA à différents niveaux (santé, loisirs, école, apprentissage du français, etc.). Souvent, cette mobilisation donnait lieu à des retours médiatiques, puis à des « inputs » de l'État.

³ Requérent mineur non accompagné

Sur la base de mes constats sur le terrain et des différentes discussions que j'ai eues avec les professionnels de ce milieu, j'émet l'hypothèse que dans les années à venir, nous tendrons à travailler de plus en plus avec ce public. Pour ces raisons, j'ai souhaité approfondir mes connaissances sur ce sujet.

3.2.2 Tabea

Lors de ma première formation pratique dans le domaine de la prévention spécialisée⁴ dans un quartier prioritaires⁵ de Marseille, j'ai eu la possibilité de travailler avec un public jeune et varié.

J'ai côtoyé des jeunes éloignés du droit public et, plus rarement, des requérants d'asile non accompagnés. C'est ainsi que j'ai pu observer, connaître et appliquer dans ma pratique professionnelle différents programmes que les jeunes avaient à disposition dans le but d'une insertion socioprofessionnelle. Je me suis rapidement rendu compte que l'accessibilité à la société française, pour des jeunes en rupture sociale, scolaire et professionnelle, était très compliquée à cause des multiples enjeux en présence. Cette difficulté d'accès était amplifiée dans le cadre des prises en charge du public RMNA. La comparaison entre les deux approches d'accompagnement a été spontanée. Premièrement, je me suis rendu compte que les jeunes présentant des demandes d'accompagnements éducatifs pour l'insertion socioprofessionnelle étaient en quasi-totalité issus d'un parcours migratoire. Deuxièmement, les offres à disposition des jeunes en rupture socioprofessionnelle et celles pour les jeunes RMNA étaient très différentes. Ce phénomène m'a questionné, surtout dans une réalité sociale où la précarité est facilement visible et tangible. Lorsque j'étais en formation pratique dans les quartiers prioritaires de Marseille, je me suis demandé quel positionnement je voulais adopter face au besoin d'intégration et d'inclusion de ces publics.

3.2.3 Conclusion

Enfin, nous avons également pu échanger sur nos expériences respectives, et la complémentarité de nos compétences nous a permis de remarquer toutes ces différences. Tout comme les questionnements que nous nous sommes posés. La culture est un thème qui nous interpelle et que nous considérons comme étant particulièrement actuel en raison des événements politiques, médiatiques et sociaux survenus récemment. L'accueil et la prise en charge des personnes issues d'un parcours migratoire sont, pour nous, des thématiques prioritaires dans notre société.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé de développer ce travail de recherche ensemble, en choisissant un sujet réunissant nos questionnements, nos expériences et nos intérêts.

3.3 Lien avec le travail social

Lorsque nous exercerons notre future profession de travailleurs sociaux, nous pourrons choisir notre lieu de travail, alors que les bénéficiaires n'auront pas toujours le choix de leur lieu de vie. Nous partons du principe que chaque personne, peu importe sa provenance, culture ou condition socio-économique, amène une plus-value au contexte dans lequel elle s'insère. Dans ce sens, le Code de déontologie du travail social explique, dans ses valeurs, que les travailleurs sociaux doivent exiger des politiques, « *un traitement non discriminatoire de*

⁴ En France la prévention spécialisée est une action éducative qui s'adresse aux jeunes en difficulté en répondant à la nécessité d'être présent au quotidien dans l'environnement social des jeunes. Cette présence se fait à partir d'un travail de rue et se base sur la libre adhésion du jeune.

⁵ Un quartier prioritaire en France est un quartier défini par la politique de la ville comme en étant une zone socialement défavorisée, qui nécessite des interventions ciblées.

tous les êtres humains et la lutte contre toute forme de discrimination » (Beck, Diethelm, Kerssies, Grand, & Schmocker, 2010, p. 13).

Nous estimons qu'il est important de pouvoir effectuer un travail de recherche qui nous permettra d'acquérir un regard prenant en compte les enjeux migratoires dans leur globalité. Ceci tout en axant notre recherche sur l'attitude du travailleur social en milieu migratoire.

4 Objectifs – question de recherche – hypothèses

4.1 Objectifs

Ci-dessous sont énumérés les différents objectifs que nous souhaitons atteindre au terme de ce travail de recherche. L'élaboration de ces objectifs est un outil afin de garder un fil conducteur qui nous guidera tout au long du processus.

4.1.1 Personnels

- Réaliser un travail commun en collaborant entre étudiants et avec notre directrice de TB₆
- Développer un esprit critique, ainsi qu'une vision qui tend le plus possible à être neutre dans la lecture et l'analyse des situations auxquelles nous serons confrontés
- Mettre en œuvre une remise en question personnelle constante

4.1.2 Professionnels

- Approfondir des connaissances théoriques concernant le sujet de la migration
- Déconstruire d'éventuelles représentations
- Être confrontés à la réalité d'un terrain spécifique et la connaître de manière plus approfondie
- Développer des pistes d'action
- Connaître et comprendre les enjeux actuels en Suisse, qui concernent la migration

4.1.3 Méthodologiques

- Effectuer un travail de recherche complet
- Suivre un planning établi
- Comprendre ce qu'est un échantillon
- Apprendre à utiliser une méthode de recherche et d'analyse des données

4.2 Question de recherche

En discutant de la prise en charge d'un public issu de l'immigration, plusieurs questionnements sont apparus. Le thème étant clair, la formulation de la question de recherche s'est révélée plus difficile à définir. Nous avons alors décidé de nous concentrer sur le positionnement du travailleur social, car c'est un aspect qui nous concerne directement en tant que futurs professionnels.

Voici notre question de recherche :

*Quels sont les enjeux et les tensions du travailleur social en milieu migratoire ?
Pour quel type d'attitude professionnelle ? Quelle est la vision du travailleur
social sur l'acculturation du jeune RMNA ?*

Notre question de recherche est née de notre envie de comprendre la corrélation entre les différents éléments cités. Un travailleur social, soumis à certaines tensions institutionnelles, sociales et politiques présentes dans le domaine de la migration, développe-t-il une vision et une attitude spécifiques à son domaine professionnel ?

Pour répondre à cette question, plusieurs hypothèses ont été émises.

4.3 Hypothèses

4.3.1 Hypothèse n°1

Les travailleurs sociaux perçoivent les jeunes comme étant inscrits dans un modèle d'assimilation à la culture d'accueil.

Sam et Berry (2005) décrivent les différentes stratégies d'acculturation en se basant sur le niveau de maintien de la culture d'origine de la personne, ainsi que le contact et la participation à l'environnement socioculturel de la société d'accueil. Les quatre modèles qui en résultent sont : l'intégration, l'assimilation, la marginalisation et la séparation.

Nous estimons que les jeunes migrants sont inscrits dans un modèle d'assimilation. En effet, ils sont parfois contraints de quitter leur pays, en perdant tout lien avec leurs cultures et leurs familles. Le pays dans lequel ils arrivent présente un mode de vie attirant. Ces conditions facilitent l'acquisition des habitudes et de la culture locale, en les encourageant à se saisir des nouvelles références.

La perception du travailleur social est orientée sur l'assimilation, car il accompagne le jeune dans la découverte de la société d'accueil en mettant en place des projets axés sur l'adaptation au système suisse.

4.3.2 Hypothèse n°2

Selon les situations, les éducateurs qui accompagnent des RMNA sont particulièrement pris dans un enchevêtrement, entre attitude militante, clinique ou normative.

Gaspar⁷ (2012) présente un modèle de compréhension qui décrit les trois pôles du travailleur social. Les trois attitudes sont : clinique, normative et militante. Elles présentent des caractéristiques qui sont complémentaires dans leurs différences. Le travailleur social a tendance à adopter un pôle en particulier. Ceci en étant conscient que, suivant l'influence des différents facteurs personnels, institutionnels et environnementaux, il y aura de multiples variations d'attitudes.

Nous avons pu observer cela lors de nos expériences professionnelles durant la première formation pratique. Plusieurs éducateurs travaillant en milieu migratoire étaient susceptibles d'adopter une attitude militante ou normative selon les situations, la militance étant souvent la raison principale de l'engagement du travailleur social dans le domaine spécifique. Nous avons constaté que la normativité est aussi un outil pour se protéger lorsque le professionnel fait face à l'impossibilité de répondre aux besoins de la personne.

⁷ Sociologue, il a été travailleur social avant de devenir enseignant dans une école sociale

4.3.3 Hypothèse n°3

La spécificité du travailleur social en milieu migratoire se trouve dans la temporalité incertaine des accompagnements, qui se manifeste à travers une attitude particulière.

Bolzmanns (2004) illustre ce concept en expliquant que l'accompagnement éducatif vise à se situer sur le long terme, qui reste l'horizon idéal dans l'action du travailleur social. En contexte migratoire, l'action du professionnel est soumise à une temporalité plus courte ou incertaine. Cela rend difficile la projection dans l'accompagnement du bénéficiaire sur le long terme. Cette fragilité dans l'espace-temps est définie surtout par les politiques migratoires qui sont actuellement en vigueur en Suisse.

5 Cadre théorique

5.1 Introduction

Dans un premier temps, notre cadre théorique s'articulera autour de concepts tels que la migration et l'asile. De plus, nous développerons l'enculturation, les stratégies d'acculturation, l'inclusion et l'exclusion. Ensuite, nous aborderons l'univers tripolaire. Enfin, nous traiterons les cinq modèles d'intervention spécifiques à la migration.

5.2 La migration

5.2.1 Introduction

Tout d'abord, nous donnerons une définition de la migration trouvée sur le site de l'UNESCO⁹, rédigée par Anna Maria Majlöf¹⁰, Konstantinos Tararas¹¹ et Linda Tinio-Le Douarin¹² (2017). Puis, nous pourrions expliciter les différents termes *migrant*, *réfugié* et *requérant d'asile* à l'aide de la source précédemment citée, la Convention de Genève (1951) et l'OSAR¹³ (s.d.). Enfin, ce chapitre s'achèvera par l'historique récent de la migration en Suisse en nous basant sur Étienne Piguet¹⁴ (2004).

5.2.2 Définition et clarification des différents termes utilisés

Afin de disposer d'une base commune avec ce vocabulaire courant utilisé, nous définirons ci-dessous les différents termes en lien avec la migration. Les définitions s'appuieront sur des ouvrages scientifiques.

Migration

L'origine latine du mot « migration » vient de *migratio*, qui veut dire « passage d'un lieu à l'autre ». Nous trouvons pertinent de rappeler au lecteur l'étymologie du mot, car elle est particulièrement parlante. Nous réalisons que chaque être humain entame à un moment ou un autre une démarche de déplacement. Ainsi, toute personne est concernée par le phénomène de la migration tel qu'il est décrit. Cependant, il est important de souligner que ce déplacement « *n'est pas un simple acte de passage de frontières, mais plutôt un long processus qui affecte les vies des personnes impliquées* » (Majlöf, Tararas, & Tinio-Le Douarin, 2017). Grâce aux

⁸ Professeur à la Haute École de travail social de Genève

⁹ United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

¹⁰ Spécialiste du programme « Migrations internationales » secteur des sciences sociales et humaines

¹¹ Spécialiste du programme « Migrations internationales » secteur des sciences sociales et humaines

¹² Spécialiste adjointe du programme « Migrations internationales » secteur des sciences sociales et humaines

¹³ Organisation suisse d'aide aux réfugiés

¹⁴ Professeur à l'Université de Neuchâtel, géographe, spécialiste des questions migratoires

définitions qui vont suivre, nous pouvons comprendre la manière dont ce processus se produit.

Nous allons maintenant définir les différents termes qui caractérisent le domaine de la migration.

Migrant

Tout d'abord, selon l'UNESCO (2017), le mot **migrant** désigne toute personne qui quitte son pays pour aller vivre à l'étranger. Ce terme est donc caractérisé par une notion de déplacement géographique pour des raisons qui peuvent être d'ordre professionnel, culturel ou familial. La définition générale du mot migrant ne permet donc pas de cibler uniquement la personne qui décide d'entamer une démarche de migration en raison d'un danger réel dans son pays. C'est pour cette raison qu'il est à présent indispensable de nous focaliser prioritairement sur le terme de **réfugié**.

Réfugié

Il y a une distinction à faire entre **migrant** et **réfugié**. En effet, la Convention des Nations Unies définit un réfugié comme :

« Toute personne qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (...) » (1951, p. 2).

Par ailleurs, toujours selon la Convention de Genève (1951), toute personne légalement reconnue en tant que réfugiée a le droit de bénéficier de la protection de l'État. Ce que nous pouvons retenir de ces deux termes, c'est que le mot « **réfugié** » est caractérisé par la notion de persécution supposée de la personne qui entreprend une démarche de migration, ce qui n'est pas forcément le cas pour un « **migrant** ». Lorsqu'une personne migrante arrive en Suisse et souhaite acquérir le statut de « **réfugié** », elle doit passer par une procédure d'asile. Une fois celle-ci entamée, le migrant est reconnu en tant que « **requérant d'asile** ».

Requérant d'asile

Selon l'OSAR, le terme **requérant d'asile** désigne les personnes migrantes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse afin d'être légalement reconnues en tant que réfugiées. Leur demande est en cours de traitement et n'a donc pas encore reçu de réponse. Finalement, le terme **requérant mineur non accompagné** se rapporte à toute personne en processus d'asile ayant comme caractéristiques spécifiques le fait d'être mineur d'une part, et non accompagné par une figure parentale dans le parcours migratoire d'autre part. Ces éléments rendent cette population plus vulnérable et augmentent le besoin de prise en charge.

5.2.3 Historique récent de la migration en Suisse

La Suisse a une tradition intimement liée à la migration. Les statistiques actuelles montrent qu'un tiers de la population est issu de l'immigration. Notre pays se distingue grâce à une variété de langues, confessions et cultures. Plusieurs vagues d'immigration ont caractérisé le dernier siècle de l'histoire suisse. Dans son ouvrage *L'immigration en Suisse – soixante ans d'entrouverture*, Étienne Piguet (2004) retrace l'histoire récente de l'immigration dans notre pays en la divisant en **cinq phases**.

Une première période est caractérisée, après la Deuxième Guerre mondiale (1948-1962), par une **ouverture** qui débouche par la suite sur une **xénophobie** croissante au sein de la population. Le gouvernement introduira alors d'importantes restrictions à la main-d'œuvre étrangère (1963-1973). Avec la **crise pétrolière** de 1973, un grand nombre d'étrangers perdront leur emploi et seront contraints de rentrer dans leurs pays d'origine. La quatrième période est caractérisée par une **économie croissante** qui redevient le principal moteur d'immigration en Suisse (1985-1992). Plusieurs tentatives de reformuler complètement la politique d'immigration suivront dans les années suivantes, afin de faire face à la complexification des motifs d'immigration. Avec **l'accord en 2008 sur la libre circulation**

dans l'Union européenne et la nouvelle loi sur l'immigration, la Suisse entre dans une nouvelle phase (2013).

Cette nouvelle phase est caractérisée par une opinion publique partagée sur le sujet de la migration. D'une part, on observe un renforcement de ce que Piguet (2013) appelle la « culture des droits de l'homme », constituée par des valeurs qui se veulent universelles et représentatives de toute démocratie libérale moderne. Cette même culture permet aux personnes immigrées d'accéder à des droits civils, voire politiques, souvent véhiculés par les accords internationaux que l'État suisse se doit de respecter envers l'Union européenne. D'autre part, les partis de droite, porteurs des propositions de réduction du flux migratoire et de fermeture des frontières, ont connu ces dernières années une augmentation progressive des adhésions de personnes issues de la classe moyenne. Ces partis politiques ont pris de plus en plus de place dans l'opinion publique en portant les valeurs de « l'État-nation ». Celui-ci est caractérisé par « *une pacte national [sic], visant à garantir à ses ressortissants, en échange de leur allégeance, un traitement préférentiel vis-à-vis des non-citoyens* » (Piguet, 2013, p. 132). Ce qui engendre la peur d'une immigration incontrôlée, face aux supposées conséquences négatives qui pourraient se répercuter sur les citoyens.

5.2.4 Conclusion

Avoir un aperçu du contexte historique dans lequel la politique migratoire actuelle se situe nous aide à comprendre les enjeux auxquels la population migratoire doit faire face en arrivant en Suisse. La Confédération a deux fonctions concernant la politique migratoire. D'une part, elle garde le rôle d'accueil humanitaire historiquement et internationalement représenté par la « Croix-Rouge ». D'autre part, elle encadre le flux migratoire. Les changements politiques mis en place par la Confédération ont engendré une évolution du paradigme du migrant concernant son intégration dans le tissu social, professionnel et identitaire.

Nous estimons que ces notions sont nécessaires à la compréhension de la complexité du bagage historique que le phénomène migratoire engendre. Cette complexité a évolué dans les représentations de la population, dans les décisions concernant l'accueil et la prise en charge ainsi que dans le débat général qui accompagne l'actualité suisse. Nous pouvons remarquer que les différents termes qui définissent et caractérisent le domaine de la migration sont étroitement liés entre eux. Différencier le mot « requérant d'asile » des termes généraux « migrant » et « réfugié » nous donne une vision plus claire du contexte dans lequel nous allons mener notre travail de recherche. En outre, ceci nous permet aussi de cibler plus précisément tout ce qui concerne le cadre juridique traitant l'asile. Ce dernier sera développé par la suite.

5.3 Asile

5.3.1 Introduction

Dans cette partie, nous allons commencer par définir ce qu'est l'asile en nous appuyant sur la LAsi¹⁵ (1998) et sur les dires d'Alexis Spire¹⁶ (2007). Puis, nous aborderons la politique actuelle à l'aide d'Étienne Piguet (2013), ainsi que les lois qui forment le contexte juridique en lien avec l'asile. Dans ce sens, nous nous sommes inspirés des Conventions internationales rédigées par l'Assemblée générale des Nations Unies (1950) et des précisions apportées en Suisse à l'aide de la LEI¹⁷ (2005) et la LAsi (1998). Enfin, ce chapitre se conclura avec une

¹⁵ Loi fédérale sur l'asile

¹⁶ Sociologue et chercheur au Centre national de la recherche scientifique

¹⁷ Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration

explication des enjeux d'intégration avec le permis F et la procédure d'asile pour les mineurs en Suisse, à l'aide d'une personne-ressource¹⁸.

5.3.2 Définition

Nous définirons le domaine de l'asile en nous appuyant à la fois sur une base juridique et sur une définition sociologique. Spire mentionne que ce terme concerne les « *exilés qui revendiquent (...) la protection d'un autre État que le leur* » (2007, p. 5). Ce qui donne donc à l'asile une première caractéristique qui le différencie de toute autre forme de migration : la notion de danger supposé de la part des autorités dans le pays d'origine.

L'article 2 de la LAsi va dans le même sens que la citation ci-dessus, en définissant l'asile comme tel :

« La Suisse accorde l'asile aux réfugiés sur demande, conformément aux dispositions de la présente loi. L'asile comprend la protection et le statut accordés en Suisse à des personnes en Suisse en raison de leur qualité de réfugié. Il inclut le droit de résider en Suisse » (1998).

Selon le point de vue juridique suisse, nous pouvons donc retenir que ce terme est lié à une demande qui donne accès à un statut. Ce statut permet aux réfugiés de bénéficier d'une protection de l'État leur garantissant le droit de résider en Suisse.

5.3.3 Politique actuelle en Suisse

La loi sur l'asile en Suisse a subi de nombreuses modifications et a changé plusieurs fois depuis les années 1980. En outre, elle est devenue plus restrictive.

En parlant de la politique d'asile actuellement en vigueur en Suisse, Piguet cite quatre grandes orientations. Tout d'abord, la politique d'asile vise au maintien du système déjà en place tout en respectant les obligations sur le plan international et en perpétuant son rôle humanitaire. Ensuite, il y a la volonté de s'adapter aux évolutions du contexte migratoire par le biais de la multiplication des statuts qui « *permettent d'éviter le renvoi vers des zones de danger sans pourtant engager l'État dans un accueil à long terme* » (2013, p. 84). Ceci se traduit dans la pratique par la mise en place des permis d'admission provisoire qui provoquent des situations précaires et extrêmement pénibles pour les personnes concernées. Ces situations difficiles peuvent perdurer dans le temps. Le troisième point que Piguet repère dans la politique actuelle en Suisse en matière de migration est caractérisé par une accélération des procédures et un renforcement de l'exécution des décisions. Cette mesure est possible grâce à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Elle implique aussi la mise en place de certaines barrières comme la **non-entrée en matière** qui rend plus difficile l'accès à la procédure d'asile. Le dernier point est déterminé par une diminution des prestations générales, ce qui rend les conditions d'accueil peu attractives pour les personnes qui sont dans la démarche d'un parcours migratoire (2013).

5.3.4 Le contexte juridique de l'asile en Suisse

Nous abordons maintenant d'une façon plus spécifique le contexte juridique de l'asile en Suisse. Dans un premier temps, nous allons nous intéresser aux conventions internationales auxquelles la Suisse est soumise, pour passer ensuite aux lois internes au pays qui sont en vigueur actuellement. Finalement, nous nous concentrerons sur les réglementations qui concernent les requérants mineurs non accompagnés.

Déclaration universelle des droits de l'homme

¹⁸Avocate, elle a la tutelle des jeunes migrants non accompagnés du canton et s'occupe de leur accompagnement lors des procédures de demande d'asile. Pour des questions d'anonymisation, nous ne citerons pas son nom.

La première référence juridique internationale est la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée en 1954 par les États membres. La déclaration vise à assurer le respect des droits et de la liberté des êtres humains. De plus, l'article 2 précise que les personnes doivent être protégées, indépendamment de leur « *race, couleur, sexe, langue, religion, opinions politiques ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation* » (1950, p. 2).

Convention relative aux droits de l'enfant

Les mineurs non accompagnés sont protégés internationalement par la *Convention relative aux droits de l'enfant*, entrée en vigueur en Suisse en 1997, qui assure entre autres le respect du droit supérieur de l'enfant (1989).

Au niveau suisse : la LEI (2005) et la LAsi (1998)

Dans le contexte juridique suisse, le cadre qui régit tout ce qui concerne le séjour et l'intégration des personnes d'origine étrangère en Suisse est donné par la LEI (16 décembre 2005) et la LAsi (26 juin 1998).

Nous nous concentrerons sur les lois et ordonnances qui concernent l'accueil des requérants d'asile et plus spécifiquement des requérants mineurs non accompagnés. Le SEM¹⁹ et le DFAE²⁰ sont les deux autorités compétentes en matière de migration. L'article 56 de la LEI détermine le rôle du SEM dans l'intégration des réfugiés. D'un côté, il coordonne et encourage l'intégration et la protection contre la discrimination, en favorisant l'échange d'information entre les cantons, les services ainsi que les différents acteurs sociaux. De l'autre côté, il examine périodiquement l'intégration de la population étrangère en garantissant une assurance qualité en matière d'encouragement à l'intégration. Une sorte de double casquette est donc mise en place. À la fois en encourageant et en donnant les moyens d'intégration et à la fois en faisant office de contrôle ou en émettant des décisions d'expulsion du territoire.

Les différents statuts

Selon la LAsi, plusieurs statuts sont attribuables aux personnes demandant l'asile en Suisse :

- En premier lieu, les personnes ayant déposé une demande d'asile et faisant objet d'une procédure d'asile reçoivent un **Livret N** qui les habilite dans certaines circonstances à exercer une activité lucrative.
- Si la demande d'asile est acceptée et la personne est reconnue en tant que réfugiée, elle a le droit de bénéficier de la protection de l'État en recevant un **permis B réfugié**.
- La demande d'asile est refusée et une **non-entrée en matière** est émise si la personne faisant demande d'asile est un cas Dublin²¹ ou si elle est originaire d'un pays considéré comme en étant sûr.
- Le **permis F réfugié** est délivré lorsque les autorités estiment que la personne est en position de danger en raison de son départ du pays d'origine ou à cause de motifs survenus suite à son départ. La qualité de réfugié est donc reconnue, mais l'asile n'est pas accordé. Afin de mieux comprendre l'application de ce type de statut, nous pouvons prendre l'exemple de la population érythréenne, qui, selon l'OFS²², forme actuellement le pourcentage plus élevé de population

¹⁹ Le Secrétariat d'État aux migrations

²⁰ Le Département fédéral des affaires étrangères

²¹ L'accord Dublin prévoit qu'une demande d'asile peut être traitée seulement une fois à l'intérieur de l'espace Schengen. Les empreintes digitales de chaque demandeur d'asile sont enregistrées dans une base de données commune appelée Eurodac.

²² Office fédéral de la statistique

étrangère en Suisse parmi les pays africains. Une partie de la population érythréenne fuit le pays suite à l'engagement obligatoire pour tout homme et toute femme dans les forces armées. Cet engagement est effectif jusqu'à l'âge de 57 ans pour les hommes et 47 pour les femmes. Un grand nombre d'Érythréens décident ainsi de désertier le service militaire ; dans l'éventualité d'un retour dans leur pays d'origine, ils sont emprisonnés et torturés en raison de leur désertion. La décision de départ de l'Érythrée est donc l'élément qui génère la situation de danger. Étant donné qu'actuellement la désertion n'est pas reconnue comme étant un motif d'asile valable, la plupart des personnes venant d'Érythrée sont actuellement titulaires d'un permis F réfugié.

- Le **livret F pour personnes étrangères** est livré aux personnes admises à titre provisoire, qui font objet d'une décision de renvoi. Cette décision ne peut pas être exécutée, car elle viole le droit international, met en danger concret la personne ou n'est pas matériellement possible à cause des motifs techniques d'exécution (1998).

Enjeux d'intégration avec le permis F

Selon notre personne-ressource, le permis F concerne actuellement la majorité des personnes qui déposent une demande d'asile en Suisse. Si nous examinons les détails de ce permis, nous remarquons que l'admission provisoire engendre plusieurs entraves à leur intégration (2019).

Comme l'explique Piguet, les blocages sont évidents dans différents domaines. Tout d'abord, dans le domaine de l'insertion professionnelle, les personnes admises provisoirement ont un accès limité au marché du travail. Une personne présentant à un éventuel patron un permis provisoire est tout de suite catégorisée comme étant dans une situation de vie instable. Ensuite, dans le domaine des relations, elles n'ont pas le droit au regroupement familial. Enfin, dans le choix de formation, des restrictions particulières (comme l'interdiction de sortir du territoire suisse) sont prévues pour les personnes ayant ce permis (2013).

Cependant, si nous examinons les critères qui favorisent l'acquisition d'un permis B (après cinq ans avec une admission provisoire), nous nous apercevons que, pour pouvoir éventuellement bénéficier d'une stabilisation du statut, une intégration professionnelle, sociale et culturelle est souhaitée.

La procédure d'asile pour les mineurs en Suisse

Notre personne-ressource nous a expliqué la complexité des procédures lorsqu'il s'agit de prouver la minorité d'un jeune. Plusieurs raisons (engagement forcé dans l'armée, guerre civile etc.) peuvent pousser une personne à quitter son pays d'origine pour rejoindre un autre pays et y demander l'asile. Le parcours migratoire est dans la plupart des cas rempli de complications et situations qui présentent un risque conséquent. Dans le cas des mineurs qui entreprennent un parcours migratoire, leur minorité augmente leur vulnérabilité. Lorsqu'ils arrivent en Suisse, l'enjeu se situe dans la certification de la minorité afin de pouvoir accéder aux prestations prévues par la loi suisse et par le droit international. Le jeune doit passer par des entretiens qui prouvent sa minorité en expliquant son parcours, les difficultés rencontrées ainsi que les motifs de son départ.

Une fois que le jeune est légalement reconnu en tant que mineur, le passage par un autre État membre de l'accord Dublin n'est pas pris en considération dans sa prise en charge. Le seul élément examiné pour déterminer le statut attribuable est donc le motif de départ. Si nous comparons les procédures d'asile des personnes majeures et celles des personnes mineures,

le caractère de ces dernières ne change pas, mais l'article 17 de la LAsi détermine leur priorité de traitement.

La Suisse, en ratifiant la CDE²³, s'est engagée à protéger les RMNA de la même façon que les autres enfants. Ils peuvent donc exercer les mêmes droits des jeunes Suisses et ils ont droit à la protection ainsi qu'à une prise en charge même sans avoir un statut de réfugiés. Leur légitimité est liée à la minorité qui les regroupe dans une catégorie reconnue par la Confédération comme étant plus vulnérable. Nous pouvons citer comme exemple l'article 2, qui traite la non-discrimination, l'article 22 qui assure la protection particulière, l'article 6 qui reconnaît le droit à la survie et au développement ainsi que l'article 12, qui garantit le droit d'être entendu.

Toute action d'accompagnement lors de la procédure d'asile d'un mineur non accompagné devra tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cependant, comme explicité par Villanueva²⁴ et Ambresin²⁵ dans la citation suivante, l'intérêt supérieur de l'enfant entre en contradiction avec la politique migratoire :

« L'une des difficultés principales dans le soin des MNA réside dans le vécu, par l'intervenant, d'une tension permanente entre l'intérêt supérieur de l'enfant et la politique migratoire de la Confédération et des cantons » (2010, p. 5).

Un exemple pratique de cette tension est représenté par l'impact que les auditions et les décisions administratives ont sur la santé mentale du jeune. Ces décisions entraînent des états dépressifs, une perte de motivation ou des anxiétés importantes auxquelles le travailleur social doit faire face dans l'accompagnement (2010, p. 5).

5.3.5 Conclusion

Le contexte juridique de l'asile en Suisse présente de grandes orientations : le maintien du système en place, la multiplication des statuts, l'accélération des procédures et la diminution des prestations dans un but de dissuasion. Ces orientations régissent la formulation des lois sur l'asile qui encadrent l'accueil de la population issue de la migration. Les lois sont soumises au droit international qui assure entre autres le respect des droits des personnes migrantes et des enfants. Nous avons pu comprendre que la procédure d'asile reste la même pour les personnes mineures que pour les majeures. La différence réside dans la non-prise en compte du parcours migratoire pour définir le permis attribuable au mineur, ainsi que dans la protection inconditionnelle qui lui est garantie. Cependant, des tensions entre les différents intérêts de la politique d'asile suisse et du droit international sont susceptibles d'entrer en jeu dans la prise en charge des RMNA. Ces tensions peuvent avoir une influence sur la manière dont la personne migrante décide de se saisir de la culture du pays d'accueil. C'est pour cette raison que nous allons maintenant développer les différents modèles et termes liés à l'intégration.

5.4 Enculturation et stratégies d'acculturation

5.4.1 Introduction

Après avoir clarifié le contexte juridique suisse, nous souhaitons aborder l'enculturation en nous basant sur les propos de Pierre R. Dasen²⁶ (2002). Ensuite, nous traiterons les stratégies d'acculturation en nous référant au tableau de John William Berry²⁷ et David Lackland

²³ Convention relative aux droits de l'enfant

²⁴ Médecin associée au centre hospitalier universitaire vaudois

²⁵ Maître d'enseignement et de recherche clinicienne à l'université de Lausanne. Médecin cheffe au centre hospitalier universitaire vaudois

²⁶ Professeur émérite en approches interculturelles de l'éducation à l'université de Genève.

²⁷ Professeur émérite de psychologie à la « Queen's University » au Canada

Sam²⁸, selon Amin Azzam²⁹ (2005). Le premier concept étant un processus étroitement lié à la culture d'origine, tandis que le second se réfère à la manière dont le migrant se situe dans la société d'accueil.

5.4.2 Enculturation

Selon Dasen, ce terme a été inventé par Margaret Mead³⁰, puis réutilisé à de nombreuses reprises par d'autres auteurs (2002).

Ce professeur émérite définit ainsi ce terme au travers d'un de ses écrits : « Dans chaque société, le nouveau-né devient enfant puis un adulte adapté à sa société. Les processus en jeu sont l'enculturation et la socialisation... » (2002, p. 108). Nous pouvons donc retenir que, lorsqu'un migrant arrive dans un nouveau pays pour s'y installer, il vient avec son bagage culturel construit par le processus d'enculturation lié à son lieu d'origine.

5.4.3 Les stratégies d'acculturation de Berry et Sam

Ce terme est un concept vaste, que nous allons développer à l'aide du tableau de Berry et Sam (2005). Enfin, pour compléter cette théorie, nous ajouterons le concept d'intégration selon Bolzman (2009) et ferons un lien avec la LEI (2005).

Les stratégies d'acculturation

Berry et Sam abordent l'intégration, l'assimilation, la séparation et la marginalisation par le biais du tableau suivant. Ce sont principalement les actions de la personne migrante qui vont déterminer le secteur d'acculturation dans lequel elle se situe.

| | | Maintien de la culture d'origine : faut-il maintenir son identité et sa culture d'origine ? | |
|--|-------|--|-----------------|
| | | Oui ← | → Non |
| Contact et participation avec l'environnement socioculturel : faut-il avoir des relations avec la société d'accueil et participer à la vie sociale ? | Oui ↑ | Intégration | Assimilation |
| | Non ↓ | Séparation | Marginalisation |

Figure 1 - Les stratégies d'acculturation de Berry et Sam (Amin, 2005, p. 139)

Nous pouvons alors constater qu'une personne est **intégrée** lorsqu'elle tente de tisser des liens au sein de son environnement tout en gardant sa culture d'origine. Alors qu'une autre personne, ayant également des relations avec la société d'accueil, est considérée comme étant **assimilée** si elle « laisse de côté » son identité d'origine.

La **séparation** consiste à éviter tout contact dans l'environnement d'accueil, mais en gardant sa culture d'origine. Enfin, la **marginalisation** repose à la fois sur la non-participation avec l'environnement d'accueil et sur l'abandon de sa culture d'origine (2005, p. 139).

Berry et Sam ne prennent pas en compte l'implication de la société d'accueil dans l'intégration. Il nous a alors semblé judicieux d'ajouter les propos de Bolzman. Selon lui,

²⁸ Professeur de psychologie interculturelle à l'université de « Bergen » en Norvège

²⁹ Professeur de psychiatrie à l'université de Californie

³⁰ Anthropologue américaine

l'intégration relève aussi de la responsabilité du pays de résidence et celui-ci doit se baser sur « l'égalité des droits et de traitement » (2009, p. 50).

Le droit Suisse va dans le même sens que Bolzman. En effet, l'alinéa 3 de l'article 4 de la LEI mentionne que : « l'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard » (2005). En d'autres termes, les étrangers doivent être prêts à s'intégrer et les Suisses à les accueillir.

5.4.4 Conclusion

Tout d'abord, nous pouvons constater que l'enculturation est le processus primaire dans la construction identitaire de l'enfant. Ce fonctionnement est étroitement lié au lieu et à la culture d'origine. Ensuite, lorsqu'un individu arrive dans un nouvel endroit, plusieurs possibilités d'acculturation (intégration, assimilation, séparation ou marginalisation) s'ouvrent à lui. Celles-ci résultent soit des choix de l'intéressé, soit de l'ouverture des citoyens suisses. Enfin, nous avons vu que l'intégration relève non seulement de la responsabilité du migrant, mais aussi de celle du pays d'accueil.

5.5 Inclusion – exclusion

5.5.1 Introduction

Après avoir abordé les différentes stratégies d'acculturation, nous traiterons l'inclusion et l'exclusion à l'aide de plusieurs auteurs. En effet, ces deux termes sont régulièrement utilisés dans le langage courant des travailleurs sociaux.

5.5.2 Inclusion

Nous définirons ce terme sur la base des écrits de quatre auteurs : Pierre Bourdieu³¹ (2009), Katia Genel³² (2009), Brigitte Bouquet³³ (2015) et Honneth Axel³⁴ (2013).

Terme implicite selon Bourdieu

L'inclusion ne consiste pas uniquement en des actions ou comportements visibles. En effet, dans son article, Genel mentionne l'approche qu'a Bourdieu au sujet de l'inclusion. Selon lui, l'inclusion est de « l'ordre de l'implicite, de l'inaperçu ou du refoulé » (2009, p. 30).

Les deux manières de voir l'inclusion selon Genel et confirmation par Honneth Axel

Selon Katia Genel, il y a deux manières de comprendre l'inclusion sociale :

« Soit, à l'aide de la notion d'autorité, comme la perpétuation de l'ordre établi par des modes d'inscription des rapports de domination dans le psychisme ou dans le corps ; soit, comme l'intégration des individus qui demandent que soient reconnues comme légitimes leurs attentes normatives » (2009, p. 23).

Pour exemplifier cette théorie, nous souhaitons la transposer sur le système suisse, l'ordre établi étant l'ensemble des lois, règlements, normes et valeurs qui constitue une société. En premier lieu, l'inclusion concernerait les citoyens qui accepteraient ce rapport de domination entre eux et l'État en **s'inscrivant** dans l'ordre établi. En deuxième lieu, l'inclusion existe lorsque les citoyens ont des attentes normatives qui sont reconnues et qui **modifient** par conséquent l'ordre établi. Dans le même ordre d'idées, Honneth Axel écrit que « pour être inclus dans la société, c'est-à-dire pour y prendre part, il faut être reconnu comme sujet autonome, responsable – sujet que l'on compte, mais surtout sur lequel on peut compter » (2013, pp. 131-147).

³¹ Sociologue

³² Maître de conférences en philosophie à l'université de Paris Sorbonne

³³ Professeure émérite, chaire en travail social et en interventions sociales

³⁴ Philosophe et sociologue

Différence d'une société à l'autre selon Bouquet

Quant à Brigitte Bouquet, elle estime que l'interprétation du terme « inclusion » est distincte d'une organisation politique à l'autre et que cette notion n'est que très rarement citée, sauf dans le domaine du handicap ou de l'éducation. Elle ajoute également que ce terme est :

« non seulement une politique, mais est perçue aussi comme une valeur, comme une éthique prônant la justice sociale et la cohésion de la communauté » (2015, p. 25).

5.5.3 Exclusion

Nous venons d'aborder la notion d'inclusion. Il nous semble alors judicieux de nous attarder sur son antonyme. Selon Caroline Guibet Lafaye³⁵, l'exclusion implique :

« L'existence d'une frontière autour de laquelle s'organisent un dedans et un dehors de la société, un dedans auquel on est intégré, un dehors où l'on est exclu sans qu'il existe de situation intermédiaire ou alternative » (2012, p. 20).

L'auteure montre dans son article qu'historiquement, il y avait la notion de classe sociale différente. Cela engendrait une implantation spatiale inégale. En d'autres termes, les classes supérieures logeaient dans des emplacements différents des classes inférieures. Dans ce cas, nous pouvons percevoir l'exclusion physiquement (2012).

5.5.4 Conclusion

Tout d'abord, concernant l'inclusion, nous avons constaté que ce processus ne comporte pas uniquement des actions ou comportements visibles qui expriment que l'on est inclus ou non. Elle peut aussi être une reconnaissance implicite de la place d'un individu dans la société. Puis, nous savons maintenant que les citoyens sont inclus lorsqu'ils s'inscrivent dans l'ordre établi ou bien quand ils ont des attentes jugées légitimes et donc, susceptibles de modifier l'organisation sociétale. Ensuite, l'inclusion apparaît à partir du moment où l'on peut avoir de l'autonomie ou des responsabilités. En outre, ce terme est également perçu comme un élément relié à la politique ou aux valeurs éthiques. Enfin, l'exclusion s'organise avec un dehors dont on est « exclu » et un « dedans » où l'on est intégré. Après cela, nous pouvons alors nous demander, en tant que futurs professionnels : « Quel rôle joue le travailleur social dans l'exclusion et l'inclusion du bénéficiaire ? » C'est pour cette raison que nous allons maintenant aborder les différentes attitudes qu'un travailleur social peut adopter.

5.6 Un univers tripolaire

5.6.1 Introduction

Dans la pratique du Travail Social, il existe plusieurs modèles pour comprendre les attitudes des travailleurs sociaux. Pour ce travail, nous allons nous baser sur ceux développés par Jean-François Gaspar³⁶ (2012). Ce dernier mentionne trois attitudes : la normative, la clinique et la militante. Chaque travailleur social a tendance à adopter un pôle en particulier. Il existe évidemment, suivant les situations, les phases au sein même des situations, les personnes en interaction, la disposition du travailleur social sur le moment, etc., différentes variations de l'attitude professionnelle. Les trois pôles sont donc complémentaires dans leurs différences.

5.6.2 Le travailleur social avec une attitude clinique : entre l'attention portée au capital matériel et l'atténuation de la souffrance

Gaspar décrit ainsi, dans l'un de ses ouvrages, le travailleur social ayant une attitude clinique :

³⁵ Sociologue

³⁶ Sociologue

« *Se trouver dans une situation d'égal à égal, tel est l'un des objectifs des travailleurs sociaux cliniques. Il convient d'éviter tout ce qui, matériellement, pourrait d'emblée venir empêcher la réalisation de cet objectif. Ainsi s'opère leur rejet ostentatoire de toute forme manifeste de domination...* » (2012, p. 87).

Selon le même auteur, ce type de travailleurs sociaux agit dans l'optique de « *soulager la souffrance* » du bénéficiaire (2012, p. 28). En d'autres termes, cette définition met en avant le fait que le travailleur social du pôle clinique cherche à mettre en place un dispositif donnant l'impression d'égalité entre lui et le bénéficiaire. Par exemple, en évitant tout matériel qui montre une certaine richesse. De plus, il désirerait établir une relation moins asymétrique avec le bénéficiaire en diminuant les différences (2012).

Relation avec la politique et la hiérarchie

Une caractéristique essentielle du profil d'un travailleur social ayant une attitude clinique réside dans la relation égalitaire qu'il souhaite entretenir avec son supérieur. Il dédaigne tous les acteurs des domaines qui dépassent la relation, y compris politiques. Selon le travailleur social clinique, l'essence du « pouvoir hiérarchique » s'oppose à la conception du travail social. De ce fait, le travailleur social clinique dénonce les luttes de pouvoir, qui ne sont pas cohérentes avec son désir d'égalité envers l'utilisateur et avec la hiérarchie (2012).

Sphère personnelle et professionnelle

Les travailleurs sociaux qui adoptent l'attitude **clinique** auront au niveau de leur sphère professionnelle et personnelle un **enchevêtrement**. Prenons l'exemple d'un éducateur qui répond perpétuellement aux appels téléphoniques des bénéficiaires ou qui sollicite les partenaires de terrain lors de ses congés. Malgré son désir de garder une séparation entre les deux sphères, ce travailleur social s'autorise le passage entre les deux. Ceci en justifiant, par exemple, le dépassement des horaires de travail avec le principe du respect du patient et de la primauté du bien-être de celui-ci (2012).

5.6.3 Le travailleur social avec une attitude normative : entre loi et application de celle-ci

Selon Gaspar, un éducateur de type normatif travaille « *simplement, sérieusement, dans le cadre donné* » (2012, p. 241). De plus, il ajoute que ces travailleurs sociaux « *attachent une importance particulière au respect des lois, règlements* » (2012, p. 29). En d'autres termes, ils font leur travail en appliquant les normes prévues à cet effet et en assumant le rapport de force avec les usagers. Ils soulignent l'importance de la formation, afin d'offrir un accompagnement qualifié et responsable.

Relation avec la politique et la hiérarchie

Il y aurait deux types de travailleurs sociaux normatifs. Certains voient leur pratique professionnelle comme « *apaisée* » et ne prennent pas en considération les tensions actuelles, en restant « *à leur place* » et en entretenant un contact direct avec la hiérarchie. D'autres relèvent le défaut de confiance que les politiciens ou leur hiérarchie devraient leur accorder. Ce défaut de confiance et la nature de la position professionnelle occupée se traduisent par une distance avec les représentants du pouvoir (2012).

Sphère personnelle et professionnelle

Les éducateurs qui adoptent l'attitude **normative** auront au niveau de leur sphère professionnelle et personnelle une **séparation distincte**. Pour reprendre l'exemple mentionné plus haut, l'éducateur ne répondra guère aux usagers lors de ses congés et possédera un téléphone professionnel et un personnel. Lors de son temps libre, il ne fera aucun lien avec sa

pratique professionnelle, en prônant cette séparation comme en étant « nécessaire » à son bien-être et, par conséquent, à celui des usagers (2012).

5.6.4 Le travailleur social avec une attitude militante : entre combat et unité

L'origine latine du terme militant est liée à la terminologie « militaire, être soldat ». L'étymologie de ce mot renvoie par conséquent au combat mené par le soldat. Or, aucun soldat ne mène une bataille en étant seul. Toute sorte de combat est accompli par un ensemble de soldats qui forment une seule entité. Cette image nous renvoie à une unité de personnes qui se rassemblent pour une même cause. Dans ce sens, Jean-François Gaspar définit les travailleurs sociaux de ce pôle comme ayant une « *volonté du changement social* » (2012, p. 29) et œuvrant pour amener de nouveaux partisans à la cause, les bénéficiaires.

Relation avec la politique et la hiérarchie

Les travailleurs sociaux du pôle militant souhaitent entretenir des rapports d'égalité avec leur hiérarchie ou leurs collègues au sein de l'institution et désirent utiliser la politique dans le but d'amorcer des changements (2012).

Sphère personnelle, professionnelle et militante

Le travailleur social qui adopte l'attitude **militante** aura un **entremêlement** au niveau de sa sphère professionnelle et personnelle. En outre, une nouvelle sphère apparaît, la sphère militante. Son engagement pour des causes qui sont directement liées avec sa pratique professionnelle est clair et complètement assumé. Si nous reprenons l'exemple du travailleur social en congé, ce dernier va non seulement répondre au téléphone et rencontrer les usagers lors de son temps libre, mais il sera aussi activement impliqué dans des associations de défense ou d'intégration des étrangers (2012).

Tension entre l'attitude militante et le cadre normatif du champ migratoire

Nous savons maintenant qu'un professionnel a un pôle dominant, mais qu'il peut exprimer les deux autres de différentes manières.

Concernant le thème de la migration, afin de dénoncer ou d'atténuer les rapports de force dans le collectif, le travailleur social peut choisir d'adopter une attitude militante en donnant ou en portant la parole des intéressés. Cependant, une tension entre son attitude et le cadre normatif dans lequel il est inséré peut surgir (Gaspar, 2012). La gestion de cette tension nous questionne et nous rend attentifs aux différentes actions que le travailleur social met en place.

5.6.5 Conclusion

Tout d'abord, nous remarquons que chacune de ces attitudes est variée au niveau des sphères professionnelle ou privée. Nous pouvons retenir que le discours d'un travailleur social manifestant une attitude « **clinique** » vise à soulager la souffrance et présente une empathie distinctive envers les bénéficiaires. Pour sa part, un éducateur ayant une attitude « **normative** » exprimera une attention particulière à l'application des règlements ou des lois. Enfin, l'attitude « **militante** » d'un travailleur social se traduit par sa volonté de changement. Cette attitude est susceptible de provoquer une tension lorsqu'un professionnel travaille dans un milieu migratoire qui se trouve particulièrement normé.

5.7 Modèles d'intervention sociale

Nous venons d'évoquer les différentes attitudes que les travailleurs sociaux peuvent adopter de manière générale. Nous pouvons alors dès à présent approfondir des modèles spécifiques qui sont appliqués dans le domaine migratoire.

5.7.1 Introduction

Claudio Bolzman (2009) mentionne que l'apport de la systémique a permis au travailleur social de passer d'une approche « réparatrice » à un paradigme « intégrateur ». Dans ce sens, il a développé cinq modèles qu'un professionnel peut adopter particulièrement dans le domaine de la migration. Nous aborderons également ce que Bolzman et Pierrette Béday-Hauser³⁷ (2004) nomment la « contradiction chez les travailleurs sociaux ».

5.7.2 Le modèle réparateur assimilationniste

Ce modèle apparaît en Suisse dans les années 1960. Bolzman considère que ce modèle a comme fonction principale d'« aider à l'adaptation d'une population comme ayant des problèmes à une société qui fonctionne bien » (2009, p. 49). Les travailleurs sociaux sont perçus comme « un agent de normalisation » qui accompagne les familles migrantes dans le but qu'elles soient « soignées » ou combent leur manque supposé. Par exemple, nous pourrions imaginer que l'apprentissage de la langue locale ou l'amélioration des connaissances scolaires ou culturelles entrent dans ce modèle (2009).

Limite de l'approche

Cette approche rappelle « des formes de néocolonialisme » (2009, p. 44) en raison de la relation asymétrique entre le bénéficiaire et le professionnel. En effet, le professionnel apporte son aide (en imposant sa langue, sa culture, etc.) au bénéficiaire, alors que celui-ci ne l'a pas spécifiquement demandée (2009).

5.7.3 Le modèle ethnoculturel

Ce modèle émerge en Suisse dans les années 1980. Bolzman explique que c'est une « tentative de prendre en compte les spécificités des populations concernées en faisant contrepoids au modèle assimilationniste. C'est une première forme de reconnaissance, mais porteuse de risques de séparation » (2009, p. 49). Dans ce sens, les travailleurs sociaux vont alors utiliser les valeurs du pays d'origine du bénéficiaire comme outil d'intervention. Ils partent du principe que les migrants peuvent être introduits dans la société d'accueil sans pour autant oublier ce qui les lie à leur origine (2009).

Limite de cette approche

Le risque que cet auteur mentionne est le fait qu'un travailleur social soit amené à enfermer le bénéficiaire dans sa culture en considérant celle-ci comme « figée » (2009).

5.7.4 Le modèle communautaire et le modèle interculturel

Nous souhaitons traiter ces approches dans la même partie, car elles ont les mêmes bases. Elles ont émergé en Suisse dans les années 1980 et font face « à la diversification des politiques migratoires et des origines des migrants » (2009, p. 49). Toutefois, l'attitude des professionnels varie selon les modèles.

Le modèle communautaire repose sur les « parcours communs des migrants » (2009, p. 49). Le rôle de l'éducateur est de faciliter les liens entre les migrants ayant certaines similarités (origine, parcours, culture, etc.) (2009).

Limite de cette approche

Il y a un risque que ces migrants s'éloignent des locaux. L'auteur donne deux exemples pour expliquer cela. Le premier, c'est que les individus issus de migration auront tendance à rester essentiellement entre eux et que cela pourra provoquer le phénomène de « ghetto ». Ce terme

³⁷ Thérapeute de famille et conseillère conjugale ; diplômée de l'Institut universitaire d'études du développement et spécialisée dans les familles migrantes et couples biculturels

désigne la vie communautaire vécue par une population spécifique à l'écart d'une société. Le deuxième est que l'endroit dans lequel restera cette communauté pourra créer chez les locaux des stéréotypes. L'auteur mentionne l'exemple du « *lieu pour migrants avec problèmes* » (2009, p. 46).

Quant à lui, le modèle *interculturel* se base sur la « *négociation, co-construction du vivre ensemble* » (2009, p. 49). Le travailleur social adoptera alors une attitude de médiateur pour favoriser une jonction des opinions entre les migrants et les locaux. Dans cette optique, le professionnel considère le migrant comme acteur principal concernant sa participation à la société d'accueil (2009).

Limite de cette approche

Le risque principal de ce modèle réside dans la différence de statut entre migrants et locaux, car ces derniers ont une plus grande connaissance du « *vivre ensemble* » dans le pays d'accueil. Nous souhaitons expliciter ce modèle par le biais d'un exemple. Lorsqu'un travailleur social fait visiter une bibliothèque à un migrant, le professionnel, étant autochtone et donc connaissant les us et coutumes de l'endroit, aura une plus grande compétence du vivre ensemble dans ce contexte (2009).

5.7.5 Modèle antidiscriminatoire

Ce modèle apparaît en Suisse dans les années 1970 pour faire face aux initiatives xénophobes, mais se renforce en 1990. Bolzman explique que cette approche repose sur « *l'égalité des droits et de traitement. Il change le poids des problématiques d'intégration, en soulignant les responsabilités de la société de résidence* » (2009, p. 50). En d'autres termes, le travailleur social doit proposer aux migrants des mesures pour qu'ils puissent s'affranchir des éventuels freins de la société. Ce modèle suppose un changement de la société d'accueil. Dans ce sens, nous pouvons établir un lien entre le modèle antidiscriminatoire et le droit suisse. Ce dernier mentionne que pour une intégration réussie, il faut que les étrangers soient prêts à s'intégrer et les Suisses à les accueillir.

Limite de cette approche

L'auteur estime que la principale limite de ce modèle serait que certains obstacles des migrants ne sont pas en lien avec leur situation administrative ou des discriminations, mais avec d'autres facteurs. De plus, lorsque le travailleur social souhaite l'égalité des droits, il risque de ne pas prendre en compte les différences culturelles. Voici un exemple qui représente la limite de ce modèle. Le travailleur social qui entreprend les démarches pour encourager une femme migrante à faire valoir son droit de travail en Suisse crée un contraste avec le contexte culturel d'origine de celle-ci, qui envisage un rôle de la femme différent. En outre, en agissant de la sorte et en faisant à sa place, ce professionnel n'encourage pas le rôle citoyen de la femme en question (2009).

5.7.6 Contradictions chez les travailleurs sociaux

Nous venons d'aborder les différents modèles d'intervention sociale en champ migratoire avec des caractéristiques qui varient considérablement d'un modèle à l'autre. Nous relevons comme élément commun dans les différents modèles la notion de temporalité incertaine qui est propre aux interventions en milieu migratoire. Cette notion est approfondie par Bolzman dans son ouvrage *Contradictions et paradoxes dans le travail social avec les migrants* (2004). Ce qu'il faut comprendre lorsque Bolzman (2004) aborde ce concept, c'est le fait qu'un travailleur social œuvrant en milieu migratoire n'est pas confronté aux mêmes enjeux qu'un éducateur d'une institution ordinaire. Il présente cela sous plusieurs angles. Premièrement, l'un des buts de l'éducateur qui travaille avec des personnes migrantes est l'insertion du bénéficiaire dans la société d'accueil. Or, comme le mentionne Bolzman, la législation peut

freiner cet objectif. Deuxièmement, lorsque nous travaillons dans la migration, les bénéficiaires sont destinés à être probablement de passage. Troisièmement, pour atteindre certains objectifs, les professionnels ont besoin de temps avec les migrants. L'exemple que l'auteur expose est l'apprentissage du français. Cependant, dans la majorité des cas, les travailleurs sociaux doivent régulièrement agir dans l'urgence, qui est provoquée par l'application des directives juridiques en vigueur. Pour terminer, il nuance ses propos, en précisant que les caractéristiques que nous venons d'énoncer ne sont pas une généralité dans le travail social en lien avec la migration.

« Le long terme est l'horizon idéal de l'action mais le court terme s'impose dans la réalité concrète, rendant problématique la possibilité de projeter les actions du présent dans un quelconque avenir. Ces contradictions, qui ne sont pas propres au travail social avec les migrants, se jouent cependant dans un espace-temps fragile, défini avant tout par la politique migratoire de la Suisse » (Bolzman & Béday-Hauser, 2004, p. 44).

5.7.7 Conclusion

Concernant l'approche réparatrice assimilatrice, nous constatons que le rôle du travailleur social sera de « normaliser » le migrant selon la société dans laquelle il se situe. Par ailleurs, les modèles ethnoculturels, communautaires et interculturels se centrent plus sur la culture du migrant en le considérant en tant qu'acteur. Pour le premier, en privilégiant la valorisation du pays d'origine ; pour le second en valorisant les similarités qui peuvent être présentes ; pour le troisième en effectuant une jonction entre la culture du migrant et celle de l'autochtone. En outre, nous trouvons intéressant de retenir que le modèle antidiscriminatoire tend vers une égalité des droits, caractéristique également présente dans la législation suisse. L'intégration est aussi l'affaire de la société d'accueil. Enfin, nous avons pu saisir quelques contradictions des travailleurs sociaux en contexte migratoire.

5.8 Conclusion du cadre théorique

Pour avoir une vue d'ensemble de tout ce que nous venons d'approfondir, nous souhaitons rappeler les principaux thèmes qui ont été abordés.

Tout d'abord, afin que nous ayons une vision commune du thème principal, nous avons proposé quelques définitions. Ainsi, nous avons clarifié les notions de migration, migrant, réfugié et requérant d'asile, ainsi que l'historique récent qui s'y rapporte. Puis, nous avons abordé l'asile, plus précisément la politique actuelle et le contexte juridique en Suisse. Nous savons maintenant que cela permet d'encadrer l'accueil de la population issue de la migration. De plus, nous avons pu discuter de l'enculturation, qui est un processus primaire, et des stratégies d'acculturation qui sont liées à l'arrivée de toute nouvelle personne dans un nouvel endroit. Ensuite, nous avons nommé l'inclusion et l'exclusion qui constituent le « dedans » et le « dehors » d'un groupe. En outre, nous avons mentionné, d'un point de vue macro, les attitudes des travailleurs sociaux et les tensions qui y sont liées. Pour finir, nous nous sommes focalisés sur les attitudes des professionnels en lien avec la migration. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les cinq modèles d'intervention sociale chez ces travailleurs sociaux, en développant également les contradictions qui en découlent.

6 Méthodologie

Tout d'abord, nous décrivons notre terrain d'enquête ainsi que le public cible qui sera questionné. Nous avons récolté les informations grâce à un document interne mis à disposition par l'institution avec laquelle nous collaborons. Cette ébauche a été ensuite corrigée lors d'un entretien avec une travailleuse sociale qui nous a aidés à tracer un portrait

fidèle et complet de la structure. Nous aborderons l'échantillon et la méthode de récolte de données. Enfin, nous clôturerons cette partie en traitant les aspects éthiques.

6.1 Terrain d'enquête

Notre terrain d'enquête est un foyer pour jeunes RMNA, qui a été créé en 2004 et accueille plusieurs publics. Cette institution accompagne des requérants d'asile mineurs non accompagnés ou accompagnés ; ces derniers sont en placement d'urgence. En outre, l'institution comprend aussi des ex-RMNA, arrivés en Suisse en tant que mineurs non accompagnés, actuellement majeurs et en processus de formation. Aujourd'hui, la structure accueille environ 120 jeunes qui pour la plupart sont d'origine érythréenne, afghane et somalienne.

En 2015, avec l'intensification des conflits en Syrie, Afghanistan et Irak, une vague migratoire sans précédent a eu lieu dans toute l'Europe. Ce phénomène a aussi touché la Suisse de manière importante en provoquant une arrivée massive de RMNA sur le territoire helvétique. Il y a eu une augmentation du public féminin, venant majoritairement d'Érythrée. En effet, ce pays est touché par une politique qui impose le service militaire à chaque citoyen dès la fin de sa formation, jusqu'à l'âge de 40-60 ans. Ceci a provoqué le départ de milliers de jeunes, hommes et femmes, qui ont déserté l'armée et fui à l'étranger. Ce phénomène explique la baisse de la moyenne d'âge des jeunes arrivés en Suisse pendant cette période-là, moyenne qui est donc passée à 14-15 ans. Les traumatismes psychiques et physiques engendrés par le parcours migratoire ont provoqué une complexification des situations de vie. Ce phénomène a nécessité une collaboration plus étroite avec le réseau hospitalier, les services de psychiatrie et l'Office de la protection de l'enfant (Personne ressource, 2019).

Ce foyer est mandaté par le Service de l'action sociale et l'Office de l'asile. Plusieurs missions lui sont confiées. La première est l'hébergement, qui est prévu dans le site d'accueil ou dans des logements satellites individuels pour les jeunes adultes externes. Un représentant légal externe assume la tutelle de tous les jeunes accueillis et les accompagne dans tout ce qui concerne les procédures d'asile. À l'intérieur de l'institution, un éducateur référent s'occupe de l'accompagnement socio-éducatif, de l'intégration professionnelle et scolaire ainsi que de garantir une prise en charge psychosociale et sanitaire adaptée.

La gestion du personnel encadrant a été renforcée. À présent, l'équipe est composée d'éducateurs, de bénévoles, de civilistes suisses et internationaux ainsi que de stagiaires en formation et d'apprentis ASE³⁸. Le foyer est caractérisé par un cadre familial qui favorise le sentiment d'appartenance et l'établissement du lien de confiance entre le personnel éducatif et les personnes hébergées.

Ce centre fait face actuellement à plusieurs enjeux, particulièrement pour ce qui concerne l'insertion professionnelle et scolaire ainsi que les perspectives de formation des RMNA. L'institution constate qu'il s'avère difficile de renforcer le réseau professionnel et de construire une continuité entre les différentes structures scolaires qui accueillent les jeunes. Les questionnements liés aux perspectives d'insertion sont actuels et nécessitent une réflexion quant à la visibilité des RMNA dans la société, en soulignant ainsi l'importance d'une prise en charge sur le long terme (cf. document interne à l'institution).

³⁸ Assistant socio-éducatif

6.2 Échantillon

Nous avons initialement pensé mener le travail de recherche en restituant à la fois le point de vue des professionnels et des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Cependant, en échangeant avec la direction de l'institution en question, nous nous sommes rendu compte que pour pouvoir mener des entretiens avec ce type de population, plusieurs obstacles étaient présents. Ceci en raison de la fragilité psychologique des jeunes et du risque de poser des questions non souhaitées. Nous avons donc choisi de nous concentrer sur le personnel éducatif du foyer et sur l'attitude du travailleur social. Le tout en gardant une certaine variété parmi les personnes interviewées.

Il est important de souligner que lorsque nous utiliserons les termes « travailleur social », « éducateur » ou « professionnel » nous nous référons à la fonction et non à la formation.

| Nom | Sexe | Tranche d'âge | Expérience au sein de l'institution | Origines | Abréviation |
|-------------|----------|--------------------|-------------------------------------|------------------------|-------------|
| Éducateur 1 | Masculin | Entre 30 et 40 ans | Depuis 7 ans | Albanaise | E1 |
| Éducateur 2 | Masculin | Entre 40 et 50 ans | Depuis 3 ans et demi | Suisse | E2 |
| Éducateur 3 | Féminin | Entre 30 et 40 ans | Depuis 10 ans | Suisse | E3 |
| Éducateur 4 | Féminin | Entre 20 et 30 ans | Depuis 9 mois | Suisse et autrichienne | E4 |

6.3 Méthode de récolte de données

Selon Van Campehoudt et Quivy, lors d'un travail de recherche, plusieurs méthodes de récolte de données sont envisageables. Les trois principales sont : l'enquête par questionnaire, l'entretien et l'observation directe. L'entretien est la méthode la plus adaptée à notre étude. Nous nous concentrerons donc sur les différents types d'entretien envisageables (2017).

Le premier modèle est l'entretien centré. La deuxième option est le récit de vie. Celui que nous avons choisi d'adopter est l'entretien semi-directif. Les trois modèles présentent des aspects positifs ainsi que des inconvénients. Dans le cas de l'entretien semi-directif, nous avons une série de questions-guides, qui orientent la discussion tout en encourageant la liberté d'expression de l'interlocuteur. Nous préférons cette méthode, car la direction et le contenu de l'entretien restent propres à la personne interviewée. Notre rôle sera de recentrer l'entretien sur les objectifs souhaités si la personne s'en écarte (2017).

L'entretien semi-directif permet aux sujets d'exprimer leur vision de la réalité sociale qu'ils vivent. Dans ce modèle, le problème est analysé de manière précise, en favorisant la reconstruction des expériences passées et des trajectoires dans leurs différentes dimensions. La liberté donnée à l'interlocuteur permet donc de développer une analyse plus articulée. Ce dispositif permettra de s'adapter au mieux au langage et aux pensées des différentes personnes (2017). Nous allons mener ce travail de recherche dans le domaine de la migration. Il est important de prendre en considération le contexte dans lequel les entretiens vont être menés et les facteurs susceptibles d'influencer les réponses que nous allons recevoir. Pour favoriser la libre expression des personnes interviewées et des réponses au plus proche de la

réalité, nous éclairerons, avant chaque entretien, les principes éthiques que nous nous engageons à respecter dans le cadre de ce travail.

6.4 Enjeux éthiques

Pour cette partie, nous nous sommes basés sur le document rédigé par le Groupe romand de coordination travail de Bachelor (2008).

Consentement libre et éclairé

Avant chaque entretien, nous présenterons aux interviewés le but de notre recherche, la méthode que nous allons utiliser et toutes les précautions prises pour ce qui concerne l'anonymat des personnes. La personne est libre de se retirer à tout moment de l'expérience.

Confidentialité

Nous nous engageons à éliminer complètement le matériel à la fin du travail de recherche. Les données personnelles seront retranscrites sur une feuille à part sans enregistrement, afin d'éviter toute fuite d'information en format électronique. De plus, les noms n'apparaissent pas dans ce travail.

Droits fondamentaux

La liberté d'expression est respectée, tout comme la sphère privée de la personne. Nous tenons à adopter une posture de non-jugement. Si l'individu n'a pas envie de traiter un sujet particulier, l'entretien peut continuer avec les autres questions ou être interrompu.

Utilisation authentique du matériel

Lors de la retranscription des différents entretiens, nous nous sommes aperçus que les informations reçues par les éducateurs pouvaient être manipulées assez facilement, parfois de manière inconsciente. Nous en avons discuté avec notre directrice TB, qui nous a donné un conseil afin d'être plus fidèles à la pensée des éducateurs, lors de nos analyses. Chaque fois que nous insérerons une citation issue d'un contexte, cette question nous animera :

« Cet extrait reflète-t-il véritablement la pensée exprimée par la personne ? »

Nous allons donc mettre en œuvre une analyse qui se veut la plus fidèle possible aux convictions exprimées par les travailleurs sociaux interviewés. Lorsque nous aurons un doute, nous pourrions aisément réécouter l'entretien.

7 Analyse

7.1 Introduction

Concernant cette partie, nous établirons des liens entre notre cadre théorique, les discours des éducateurs interviewés et quelques réflexions que nous amènerons. Pour construire notre analyse, nous sommes passés par plusieurs étapes. Au début, nous avons transcrit les entretiens en nous basant sur la Convention de Transcription (cf. annexe 11.2). Puis, nous avons repéré et classé les thèmes dans un tableau, afin d'avoir une vue d'ensemble. Pour faciliter la compréhension de l'analyse, nous reprendrons les thèmes dans le même ordre que celui choisi dans le cadre théorique. Cependant, à l'intérieur de ceux-ci, les sous-thèmes seront abordés selon la récurrence des réponses des interviewés, soit par ordre décroissant. Enfin, nous terminerons cette partie par une conclusion de l'analyse.

7.2 Stratégies d'acculturation de Berry et Sam

Pour commencer, il est nécessaire de rappeler quelques points que nous avons développés dans notre cadre théorique (cf. 5.4). Nous nous sommes basés sur le livre d'Amin (2005) où apparaît le tableau de Berry et Sam. Au travers de celui-ci, deux questions apparaissent.

1. « Contact et participation avec l'environnement socioculturel : faut-il avoir des relations avec la société d'accueil et participer à la vie sociale ? »
2. « Maintien de la culture d'origine : faut-il maintenir son identité et sa culture d'origine ? »

| | | | |
|--|-------|---|-----------------|
| | | Maintien de la culture d'origine : faut-il maintenir son identité et sa culture d'origine ? | |
| | | Oui ← | → Non |
| Contact et participation avec l'environnement socioculturel : faut-il avoir des relations avec la société d'accueil et participer à la vie sociale ? | Oui ↑ | Intégration | Assimilation |
| | Non ↓ | Séparation | Marginalisation |

Figure 2 – Les stratégies d'acculturation de Berry et Sam (Amin, 2005, p. 139)

Les réponses à ces questions permettent de savoir dans quelle stratégie d'acculturation le jeune concerné se situe, soit **intégration**, **séparation**, **assimilation** ou **marginalisation**. Par ailleurs, en répondant à ces deux questions, nous pouvons définir la vision des travailleurs sociaux interviewés. Ce point nous permettra de vérifier l'existence ou non d'une tendance commune dans la vision des travailleurs sociaux. Par la suite, nous prendrons chaque stratégie d'acculturation, en vérifiant la corrélation entre celle-ci et les dires des différents travailleurs sociaux.

7.2.1 Intégration

La première stratégie d'acculturation que nous allons traiter est l'intégration. Berry et Sam la présentent comme étant une stratégie qui comporte à la fois des relations avec la société d'accueil et un maintien avec les valeurs de la culture d'origine (2005).

Globalement, les discours des éducateurs montrent qu'il y a plusieurs facteurs à prendre en compte concernant l'intégration des jeunes. En effet, la participation à la vie sociale du pays d'accueil et les relations entretenues avec ce dernier passent par la consommation des biens culturels, notamment le sport et les loisirs. En outre, le contact avec la culture d'origine et ses pratiques doit être présent.

Découverte de la société d'accueil par le biais des loisirs

Durant les entretiens, les éducateurs sont plutôt d'accord pour dire que les jeunes pratiquent des activités et que cela favorise leur intégration. Trois éducateurs (E1, E3 et E4) ont affirmé cela ; voici un extrait du discours de l'un des trois :

« Cet été on est montés quelquefois au lac bleu, bougé un peu, ça ils aiment bien, ils sont participatifs. Ils sont contents de changer d'air, aller dans d'autres villes, lac Léman... Karting, cinéma, bowling ils aiment bien » (E4).

Les éléments soulignés dans cette citation, qui se retrouvent aussi dans les dires des autres travailleurs sociaux, ont la caractéristique commune d'être des activités de loisirs. Selon

Berry et Sam, la participation à ces activités contribue à inscrire le jeune dans une stratégie d'intégration. Le travailleur social remarque chez les RMNA l'envie de découvrir les activités de divertissement typiquement pratiquées par de jeunes locaux. L'aspect de la découverte de l'environnement est aussi présent lors des sorties dans les différentes villes de Suisse et dans la nature. Les loisirs, dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants, jouent un rôle de tissage de lien. Celui-ci est premièrement construit avec les intervenants et les institutions, puis avec d'autres identités ethniques. À l'aide des loisirs, les jeunes issus de la migration ont la possibilité de « *décrocher de certains quotidiens stressants et ainsi d'oublier ou de mettre un peu de côté certains de leurs problèmes relatifs le plus souvent à leur intégration économique* » (Roult, White, Adjizian, Morel-Michaud, & Auger, 2017). Ceci expliquerait en partie la tendance des jeunes à favoriser ce type d'activités.

L'attachement à la culture d'origine dans le quotidien

Dans le même temps, les quatre interviewés ont également souligné l'importance de la présence d'un lien avec la culture d'origine. Voici deux extraits du même travailleur social :

« Les Pashto d'Afghanistan mettent souvent les habits traditionnels et tu les vois qu'ils sont bien, contents et fiers. Ils vont jouer au cricket, ils parlent pashto tout le temps... d'ailleurs c'est hyper compliqué de les faire avancer en français » (E4).

« À travers la musique qu'ils écoutent... les Érythréens expliquent souvent les enjeux des chanteurs, qui ont des problèmes avec la politique du pays... » (E4).

Le lien avec la culture d'origine peut se conjuguer de différentes façons. Les travailleurs sociaux remarquent ici l'attachement à la langue, qui se révèle être un vecteur de construction identitaire essentiel, et au style vestimentaire. La musique est aussi un élément qui revient de manière récurrente dans les discours des interviewés. Ce qui est intéressant dans ce dernier point, c'est la double fonction de l'écoute musicale. Celle-ci est vécue à la fois comme moyen de garder des rythmes et des styles musicaux qui leur sont propres et à la fois comme moyen de dénonciation des inégalités politiques vécues dans le pays d'origine. Berry et Sam considèrent le lien aux valeurs et à la culture d'origine comme étant le deuxième élément qui inscrit le jeune dans une stratégie d'intégration.

Finalement, l'intégration est vécue par les travailleurs sociaux comme étant un jonglage entre deux cultures, de départ et d'arrivée. Ce phénomène est ainsi décrit par un éducateur qui dit :

« Ils sont constamment entre deux cultures et je pense que quand ils ont réussi à les intégrer, c'est qu'ils passent facilement d'une à l'autre » (E2).

7.2.2 Séparation

La deuxième stratégie d'acculturation que nous allons aborder est celle de la séparation. Elle se caractérise par le manque de relations avec la société d'accueil et un maintien des relations avec la culture ainsi qu'avec les valeurs d'origine (2005).

Durant l'interview avec un travailleur social (E2), il est apparu que certains bénéficiaires se situent dans une stratégie de **séparation**.

Absence de lien avec la société d'accueil

En effet, ce professionnel a explicité l'absence de relations avec la société d'accueil par ces paroles :

« Il y a des jeunes qui n'ont jamais eu accès à ce genre de choses, du coup ils ne savent pas te dire s'ils veulent faire du sport » (E2).

« On a fait des projets artistiques super, mais ce n'est pas les jeunes qui sont très demandeurs au niveau culturel » (E2).

Deux éléments ressortent de ces citations. Le premier est le fait que de trop fortes différences culturelles sont pour certains jeunes un obstacle à la découverte des activités locales. Cet élément peut paraître au premier abord évident, mais nous remarquons qu'il n'est pas souvent pris en considération. Par exemple, le travailleur social fait face à un jeune qui ne veut pas participer à une activité sportive. Derrière son refus, il y a une méconnaissance complète du concept de participation à une activité dite sportive. Ce que le travailleur social pourrait vivre comme étant un rejet de la part du jeune de rentrer dans la culture d'accueil est en réalité une réelle impossibilité de le faire. Nous déduisons que le professionnel a tendance à privilégier une explication et une intervention éducative, plutôt que culturelle.

Le deuxième élément qui ressort est lié aux activités culturelles. Malgré la richesse de l'offre culturelle proposée, cette dernière ne semble pas revêtir une grande attractivité aux yeux de certains jeunes. Mais, comme précisé par une autre travailleuse sociale, les activités axées sur la culture ne représentent pas un centre d'intérêt attractif aux yeux des jeunes locaux qui ont le même âge. Ce phénomène peut donc être lié tout simplement à la période d'adolescence et n'est pas forcément expliqué par la différence culturelle ou par la stratégie d'acculturation choisie.

Lien exclusif avec la culture d'origine

La deuxième caractéristique de la stratégie de séparation est constituée par la présence d'un lien avec la culture et les valeurs du pays d'origine. Ce lien devient propre à la stratégie de séparation seulement lorsque les relations avec le pays d'accueil sont inexistantes.

Par son propos, ce travailleur social a souligné ainsi l'existence de cette relation :

« Ils gardent aussi un lien avec la culture d'origine (...) la plupart, avec l'aide des réseaux sociaux, ont des liens avec leur communauté. (...) Ils utilisent leur culture à travers leurs pratiques, au niveau de l'alimentation et leurs habitudes (...) et nous aussi on les encourage » (E2).

L'élément qui ressort de cette citation est que l'éducateur promeut le lien avec les origines, en estimant que ce dernier est indispensable dans la construction identitaire du jeune. Le questionnement qui surgit sur ce point est alors lié au rôle du travailleur social dans ce processus. Dans le foyer, les travailleurs sociaux encouragent ce lien avec la culture d'origine, en mettant par exemple en place les repas durant la nuit à l'occasion du ramadan³⁹. Ceci sans pour autant forcer la participation du jeune à de quelconques activités culturelles. La transition entre les deux cultures est donc choisie par le jeune, malgré l'imposition de certains impératifs que nous avons précédemment abordés, tels que la recherche d'une formation ou d'un emploi. Ce dernier point se révèle être intéressant si nous parlons de séparation. Est-ce que le seul fait de fréquenter une école ou de trouver un apprentissage suffit pour déterminer le contact que le jeune a avec l'environnement ?

7.2.3 Assimilation

Le phénomène d'assimilation est défini comme étant l'adoption des usages propres à la société d'accueil, accompagnée par le refus des valeurs de la société d'origine (2005).

Cette stratégie d'acculturation semble être plutôt rare parmi les jeunes du foyer. Les jeunes concernés par cette stratégie d'acculturation sont ceux qui vivent depuis longtemps en Suisse. Étant donné que la majorité des jeunes fait partie de la vague migratoire qui a eu lieu en 2015/2016, une minorité seulement réside depuis plus de cinq ans en Suisse. Durant l'interview de E4. Cette dernière nous a donné l'exemple d'un jeune qui vit dans le foyer depuis dix ans et qui se retrouve actuellement dans une stratégie **d'assimilation**.

Société d'accueil et culture d'origine

En effet, la travailleuse sociale souligne l'attachement et le lien avec la culture d'accueil, tout en explicitant l'absence de liens avec la culture d'origine :

« Il y a un jeune qui est arrivé ici, il avait 12 ans et maintenant il en a 21. Moi je ne l'entends jamais parler sa langue d'origine, je ne suis même pas sûre qu'il sache la parler. Il est en cinquième du collège, hyper intégré, pour moi au début il était comme un jeune d'ici quoi... en discutant avec lui il me disait, tu vois je suis perdu parce que je me sens [il donne son identité cantonale] mais je ne le suis pas vraiment et en même temps je suis Éthiopien mais je ne me sens pas Éthiopien non plus » (E4).

Les éléments qui ressortent montrent que cette travailleuse sociale a une vision du jeune comme étant complètement immergé dans la culture d'accueil et coupé de sa culture d'origine. En outre, cette professionnelle remarque chez le jeune un tiraillement entre ses origines culturelles et le monde dans lequel il a vécu la plus grande partie de sa vie. La question qui surgit spontanément chez nous est la suivante : Est-il possible, pour une personne issue d'un parcours migratoire, de se sentir assimilée sans vivre des tensions entre les différentes valeurs culturelles (d'origine et d'accueil) ?

³⁹ Le ramadan est le neuvième mois du calendrier hégirien. Pendant ce mois se déroule le jeûne légal, un rite obligatoire prescrit dans l'Islam qui fait partie des cinq piliers principaux de la religion musulmane.

7.2.4 Marginalisation

Enfin, cette stratégie d'acculturation est caractérisée par une absence de lien avec la société d'accueil ainsi qu'une coupure avec les valeurs et les traditions de la société d'origine (2005).

Nous constatons au travers des entretiens que ce point théorique n'apparaît pas dans le discours des travailleurs sociaux interrogés. Ainsi, ils déclarent ne pas avoir constaté que des jeunes seraient dans une stratégie de marginalisation. Nous avons deux explications possibles concernant ce phénomène. D'une part, le règlement du foyer prévoit la mise en place rapide d'un projet scolaire ou professionnel. D'autre part, le jeune âge des jeunes suppose qu'ils sont pour la plupart encore très liés à leur famille et aux valeurs culturelles d'origine.

7.2.5 Synthèse

Nous avons analysé les discours concernant la vision de l'intégration des différents travailleurs sociaux, en partant du modèle des stratégies d'acculturation créé par Sam et Berry. Les travailleurs sociaux se sont exprimés sur le sujet, en se référant souvent à des cas précis. C'est pour cette raison que nous souhaitons garder une certaine nuance dans nos propos et dans les conclusions que nous en tirons. Nous avons remarqué que de manière générale, les éducateurs perçoivent les jeunes comme étant dans un modèle d'intégration, un bricolage entre les différentes identités, appartenances et références culturelles. Une travailleuse sociale a aussi décrit certains cas de séparation, sans pourtant les généraliser, mais en soulignant l'importance du maintien de la culture d'origine. Ensuite, le phénomène d'assimilation (peu présent) se manifeste surtout dans les cas des jeunes qui sont en Suisse depuis un certain nombre d'années. Finalement, les travailleurs sociaux ne mentionnent aucun phénomène de marginalisation. Nous sommes conscients du fait que questionner directement les jeunes sur le sujet aurait pu donner une image plus fidèle de la manière dont ils perçoivent les stratégies d'acculturation en tant que premiers concernés par le sujet. Ceci n'a pas été possible à cause des enjeux liés aux caractéristiques de la population visée. Nous avons donc choisi de nous concentrer sur la posture et la vision du travailleur social. Nous allons maintenant passer à l'analyse des attitudes des éducateurs, selon les pôles de Gaspar.

7.3 L'univers tripolaire

Comme nous l'avons évoqué dans notre cadre théorique (cf. 5.6), il y a plusieurs grilles de lecture pour aborder les attitudes des éducateurs. Gaspar présente trois pôles (clinique, normatif et militant). Pour faciliter l'analyse, nous allons brièvement rappeler ce qui se rapporte à ces différents pôles.

Tout d'abord, le travailleur social avec une **attitude clinique** cherche à se trouver sur un pied d'égalité avec le bénéficiaire. Cette attitude implique chez l'éducateur des actions pour « soulager la souffrance ». Par ailleurs, il dénonce les luttes de pouvoir et il y a, au niveau de la sphère personnelle et professionnelle, un enchevêtrement. Ensuite, nous avons abordé le travailleur social avec une **attitude normative**. Celle-ci souligne l'importance des règles et des règlements. Ce travailleur social voit sa pratique professionnelle comme « apaisée » et ne prend pas en compte les tensions actuelles ; il reste « à sa place ». Concernant la sphère personnelle et professionnelle, il y a une séparation distincte. Enfin, nous avons abordé le travailleur social avec une **attitude militante**. Cette approche sous-tend la volonté du changement social. En outre, les éducateurs ayant cette attitude cherchent à entretenir des rapports d'égalité avec la hiérarchie. Ces travailleurs sociaux auront un entremêlement entre leurs sphères personnelle, professionnelle et militante.

7.3.1 Le travailleur social avec une attitude clinique

La première partie de cette analyse concerne le pôle clinique. Durant les entretiens, nous avons constaté que dans la pratique professionnelle du travailleur social avec cette attitude, il y a un enchevêtrement entre leur **sphère personnelle** et leur **sphère professionnelle**. Les quatre interviewés (E1, E2, E3, et E4) ont été unanimes sur ce sujet : ils ont tous déjà vécu une situation où ils ont exprimé cette attitude.

Voici deux extraits des discours des éducateurs interrogés :

« Donc c'est beaucoup de choses qui entrent en résonance avec mon parcours de vie. (...) Des fois le soir quand je regarde la télé ça continue à "cogiter" et d'un coup je me dis "ah tiens j'ai une idée", je prends le téléphone et j'appelle les collègues. Je suis assez impliqué, c'est moi qui fais ça, parce que je sais que j'aime ce travail et je le fais avec plaisir » (E1).

« Quand je suis à la maison, souvent je fais des choses liées au travail. On est vraiment impliqués, c'est difficile pour nous de couper... » (E3).

Lorsque nous analysons les deux citations, deux éléments apparaissent. D'une part, nous constatons une résonance entre le parcours de vie du professionnel et celui des bénéficiaires. Cette résonance engendre un choix professionnel qui est, par conséquent, étroitement lié à son parcours personnel. D'autre part, l'éducateur énonce la prégnance des éléments liés au professionnel dans la sphère privée des personnes ainsi que la difficulté de séparer les deux domaines.

En outre, nous avons retrouvé dans deux entretiens (E3 et E4) ce que Gaspar appelle le **« soulagement de la souffrance »**. Voici les extraits :

« Au niveau personnel, j'aime prendre soin tant de l'équipe que des jeunes » (E3).

« ... en étant attentive qu'ils reçoivent l'attention qu'ils ont besoin et des moments privilégiés » (E4).

Dans son discours, la travailleuse sociale (E3) souligne le fait qu'elle est attentive à ce genre de détails, qui sont caractérisés par le souhait d'éviter ou de diminuer la souffrance. En traitant cette partie de l'analyse, nous nous apercevons que ce sont uniquement les femmes de notre échantillon qui mettent en avant une attitude tendant vers le soulagement de la souffrance. Nous développerons cet aspect dans les réflexions finales du chapitre (cf. 7.3.4).

Par ailleurs, nous observons qu'il y a chez trois travailleurs sociaux (E2, E3 et E4) une tension entre l'attitude clinique et les normes du champ migratoire, dont voici un extrait :

« En tant qu'éducateurs, on ne se positionne pas sur les procédures d'asile et c'est plus juste, mais parfois c'est dur et difficile à entendre... Frustration que je ne peux même pas exprimer auprès des jeunes parce que ça ne serait pas cohérent d'aller à contresens de notre propre système... » (E3).

Nous relevons, dans cette citation, la difficulté de cette travailleuse sociale à accepter certaines décisions qui concernent la procédure d'asile. De plus, le fait qu'elle soit mise à l'écart de tout positionnement provoque chez elle un sentiment d'impuissance et de frustration. L'éducateur qui exprime ce genre de discours présente, selon Gaspar, une attitude clinique, car il se positionne sur le caractère juste ou non des normes et des procédures. Il avoue tout de même son sentiment d'impuissance et ne met pas forcément en place des actions pratiques pour changer la situation.

7.3.2 Le travailleur social avec une attitude normative

Durant les interviews, trois travailleurs sociaux (E1, E3 et E4) expriment **l'importance des règles** dans leur pratique professionnelle. Voici l'extrait de l'un d'entre eux : « *Je mets le cadre quand il y a besoin.* » (E4)

Cela peut sembler contradictoire avec ce que nous venons d'aborder (cf. 7.3.1), mais dans certaines situations, ces mêmes éducateurs (E1, E3 et E4) expriment un intérêt particulier pour la **séparation entre vie privée et professionnelle**. Dans ce sens, les professionnels ont relevé l'importance des règles et ont exprimé la volonté d'avoir un certain détachement face aux émotions provoquées par leur pratique.

Voici un extrait du discours de l'un d'entre eux :

« Moi j'essaye de me dissocier complètement des émotions... J'ai des outils de dissociation et de mise à distance... J'imagine la personne hyper loin, dans une bouteille ou genre toute petite et moi hyper grande... » (E4).

En outre, nous avons constaté que dans les entretiens, deux travailleurs sociaux (E1 et E2) voyaient leur pratique professionnelle comme « **apaisée** ». Voici les propos de l'un d'eux :

« J'ai l'impression que moi ou n'importe quel éducateur qui a envie de faire les choses... Déjà l'information passe bien entre nous et c'est rare que des propositions soient mises à l'écart » (E2).

Selon ces deux travailleurs sociaux, ils ne ressentent pas le sentiment d'être « bloqués » dans leur travail. Gaspar décrit ce phénomène comme étant une caractéristique du pôle normatif. Nous observons que ce sont deux hommes qui ont expressément indiqué cela durant nos entretiens. Nous expliquons cette normativité comme un positionnement que le professionnel assume lorsqu'il se satisfait des normes en vigueur. L'hypothèse qui surgit suite à cette réflexion est que par conséquent, il y aurait une tendance à être normatif dans des contextes où les normes sont majoritairement adaptées aux besoins des populations concernées. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que le militantisme constitue une réponse à un environnement de travail politique et social qui ne permet pas la satisfaction des besoins des populations par le biais des normes. Nous allons à présent aborder l'analyse qui se rapporte au pôle militant.

7.3.3 Le travailleur social avec une attitude militante

L'attitude militante est caractérisée par un entremêlement entre la sphère personnelle et professionnelle, ainsi que militante. Cette dernière se crée dans une volonté de changement que le professionnel exprime et met en pratique. L'appartenance à des associations est, par conséquent, une caractéristique souvent associée au militantisme. Lors des entretiens, E1 et E4 ont mentionné avoir fait partie d'associations ou participé à des manifestations, mais pas en lien avec la migration. Voici l'extrait de l'un des deux : « *J'avais intégré un club de foot un moment et une association de pêche.* » (E1) Nous nous sommes alors demandé si l'appartenance à une association qui n'appartient pas au domaine migratoire détermine l'acquisition de l'attitude militante. Nous avons analysé à nouveau ce que précise Gaspar pour cette attitude dans laquelle il souligne la « **volonté de changement** ». Nous estimons que les deux travailleurs sociaux concernés n'entrent pas dans la définition, n'ayant pas mené d'actions liées à la migration dans leur vie privée.

L'attitude du militant se retrouve à travers deux récits dans notre analyse. Le premier traite de projets et le second de participation à des manifestations. Les deux sont liés à la thématique de la migration.

Pour le premier, l'éducatrice sociale concernée a œuvré de différentes manières pour le changement social avec les migrants. Voici l'extrait qui exprime cela :

« Oui j'ai participé à un festival musical interculturel avec l'Office de l'asile, j'ai participé à la création de l'association [association culturelle qui œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant]... J'étais aussi responsable de la colonie pour les enfants des requérants d'asile et j'ai participé à différents projets artistiques avec des migrants » (E3).

Un autre travailleur social a également œuvré pour un changement social ; voici un extrait de son discours :

« Je m'étais mobilisé pour une manifestation pour les migrants, on s'était mobilisés avec des collègues quand je travaillais à [association d'éducation populaire] » (E2).

Nous pouvons observer que dans la première citation, l'investissement de l'éducatrice comporte une mobilisation sur son temps privé, afin d'assurer une participation aux diverses actions. Ces dernières vont de la création d'association jusqu'à la collaboration lors de différents événements. De ces deux exemples, nous concluons que ces deux travailleurs sociaux présentent des caractéristiques liées au militantisme selon Gaspar.

7.3.4 Possible corrélation entre genre et attitude ?

Au cours de notre analyse, nous avons remarqué deux tendances que nous pourrions interpréter dans une perspective de genre. Pour ce faire, nous allons d'abord proposer une définition de la notion de *care* selon Fabienne Brugère⁴⁰. Le *care* est composé de deux éléments :

« Il comprend à la fois l'attention préoccupée à autrui qui suppose une disposition, une attitude ou un sentiment et les pratiques de soin qui font du care une affaire d'activité et de travail » (Brugère, 2009).

Cette citation montre la dualité présente dans ce terme. Le *care* relève de la sollicitude et du sentiment, ainsi que du soin qui est mis en place pour répondre au besoin. Il est intéressant de relever que dans le cas de nos quatre entretiens, ces deux notions étaient présentes. Chez les femmes, cela apparaissait dans l'attitude et le sentiment de soulagement de la souffrance. Chez les hommes le *care* était évoqué sous forme d'activité pratique.

Premièrement, malgré la propension générale à adopter une attitude clinique, il y aurait chez les femmes interrogées une tendance particulière à exprimer l'envie de tendre vers le soulagement de la souffrance des bénéficiaires. Tandis que les hommes n'expriment pas ces notions de la même manière. Les deux travailleurs sociaux de sexe masculin qui ont été interviewés ont manifesté certains traits cliniques, en soulignant les actions professionnelles menées dans la sphère personnelle. En raison des éléments cités, nous pouvons mettre en lien la notion de *care* avec l'attitude clinique.

Par ailleurs, les femmes interviewées expriment une tension entre le temps nécessaire au travail administratif et le temps qui reste à leur disposition pour la construction et le renforcement du lien relationnel avec les jeunes.

« Ça serait idéal d'avoir plus de lien individuel avec chaque jeune. Parfois on a tellement d'autres mandats qu'on perd cela. Comment privilégier l'"être avec" et favoriser plus le lien de confiance ? Le lien n'est pas quantifiable, on a beaucoup de travail administratif qui prend de la place » (E3).

« De plus, il y a des exigences qui sont posées où il y a beaucoup d'administratif. Et c'est souvent la population dont on s'occupe qui en pâtit, parce qu'il n'y a pas plus de personnel, mais plus de travail administratif, donc forcément il y a moins de temps passé sur le terrain. Et pour moi ça me dérange profondément, car je pense que ce n'est pas juste... J'aime bien travailler sur l'humain et aussi sur des problématiques émotionnelles que les gens peuvent vivre » (E4).

Cet écart qui est souligné par les deux travailleuses sociales femmes n'est pas explicitement reconnu par les hommes. Ils estiment qu'ils travaillent dans des conditions « apaisées ». Ce trait, comme nous l'avons souligné précédemment, appartient aux caractéristiques de l'attitude normative.

Nous avons longuement réfléchi sur l'interprétation de ces phénomènes. Nous pensons qu'il est possible d'effectuer des interprétations dans une perspective de genre par rapport au

⁴⁰ Philosophe, professeure de philosophie de l'art, philosophie morale et politique à Paris

pôle clinique. Nous partons du principe que le genre joue un rôle dans la pratique professionnelle et dans la répartition des rôles sociaux entre les femmes et les hommes. Nous en déduisons alors que la question du genre se reflète aussi dans la manière d'exprimer la tendance clinique chez les travailleurs sociaux. Ceci sans oublier que notre recherche se base sur un nombre très restreint de travailleurs sociaux et ne peut donc pas être généralisée ou transposée sur large échelle. Finalement, l'explication de ce phénomène n'entre pas dans nos objectifs de recherche.

7.4 Les cinq modèles d'interventions sociales et les tensions liées au temporel⁴¹

L'univers tripolaire selon Gaspar que nous venons d'analyser (cf. 7.3) avait une approche macro de la pratique du travail social. Nous allons maintenant aborder la pratique du travail social en contexte migratoire à l'aide de Bolzman (2009). Pour faciliter la compréhension de cette partie d'analyse, nous évoquerons quelques points théoriques (cf. 5.7).

Pour commencer, le **modèle réparateur assimilationniste** a comme idée principale d'« *aider à l'adaptation d'une population comme ayant des problèmes à une société qui fonctionne bien* » (2009, p. 49). Ensuite, nous pouvons nous référer au **modèle ethnoculturel** lorsqu'un professionnel utilise les valeurs du pays d'origine du bénéficiaire comme outil d'intervention avec ce dernier. Puis, nous retrouvons le **modèle communautaire** dans lequel le travailleur social cherche à établir des liens entre les migrants. Par ailleurs, nous pouvons évoquer le **modèle interculturel** si le travailleur social favorise les jonctions entre les migrants et les locaux. En outre, le **modèle antidiscriminatoire** repose principalement sur les actions entreprises par les professionnels, allant vers l'égalité des droits et de traitement. Enfin, nous aborderons quelques tensions qu'ont les travailleurs sociaux en lien avec la migration.

Nous retrouvons chez les différents travailleurs sociaux interrogés des éléments de chaque modèle présenté par Bolzman que nous illustrerons à l'aide de citations.

7.4.1 Le modèle réparateur assimilationniste

« **Aider à l'adaptation d'une population comme ayant des problèmes à une société qui fonctionne bien** » (Bolzman, 2009, p. 49)

Les quatre éducateurs (E1, E2, E3 et E4) ont été unanimes. Chacun a tenu à sa manière des propos qui s'apparentent au **modèle réparateur assimilationniste**. En voici deux exemples :

« *S'il n'y a pas la langue, malheureusement ils restent en communauté. L'avantage d'ici c'est qu'il y a pas mal de résidents. Ils sont souvent séparés lors des sorties* » (E2).

« *Il y a aussi des choses qui limitent, comme le niveau de français au début pour interagir avec la société* » (E3).

Ce qui ressort dans la globalité des réponses données est qu'il existe toute une série d'éléments considérés comme étant « indispensables » pour que le jeune puisse s'intégrer correctement. En effet, la difficulté identifiée par les professionnels ici est principalement un problème lié à la communication, auquel le « remède » est l'apprentissage de la langue d'accueil. Le jeune qui arrive en Suisse avec son bagage culturel et linguistique doit en premier lieu faire des efforts dans ce sens, en étant par exemple inscrit à des cours de langue. Seule la validation de ces derniers permettra l'accès à une école ou à une formation professionnelle. Ceci montre qu'en Suisse, l'apprentissage de la langue est une valeur

⁴¹ Nous avons constaté dans cette partie un problème méthodologique, que nous développerons plus loin dans le travail (cf. 8.2.1).

prioritaire et passe par un apprentissage de type scolaire. Lors des interviews, nous voyons peu l'aspect « la société suisse comme pays qui fonctionne bien » que Bolzman mentionne.

L'éducateur E1, en décrivant les parcours des jeunes RMNA, aborde ainsi la question des valeurs propres à l'institution :

« L'inscription scolaire c'est l'une des conditions chez nous pour rester dans l'institution. Ou bien l'insertion professionnelle s'il n'y a pas de possibilité de scolarité. Ils passent au travail, à la formation, AFC... » (E1).

Ce qui renvoie à l'importance du travail en Suisse. C'est donc en imposant certaines valeurs à toute personne qui veut s'inscrire dans le système suisse que le modèle **réparateur assimilationniste** est mis en place. En passant par ce modèle, la personne est amenée à saisir des éléments qui n'appartiennent potentiellement pas à sa culture et à changer son rythme de vie pour s'adapter à celui de la société d'accueil.

7.4.2 Le modèle interculturel

Favoriser la rencontre entre le migrant et les personnes autochtones (cf. 5.7.4)

Nous relevons que deux travailleurs sociaux (E1 et E2) vont dans ce sens. Voici les extraits qui l'explicitent :

« ... déjà, c'est de les mettre en contact avec la société, par le biais de l'insertion sociale » (E1).

« On favorise beaucoup les associations sportives ou musicales. Il y a également des projets avec des [écoles]. Le but c'est qu'ils rencontrent des personnes d'ici » (E2).

Le point essentiel de ce modèle réside dans la rencontre. Le professionnel met tout en œuvre pour que les jeunes migrants puissent entrer en contact avec les locaux. Dans ce sens, il devient alors un médiateur entre deux cultures. La rencontre est favorisée en encourageant l'insertion du jeune dans des sociétés sportives ou des activités extrascolaires, qui puissent lui permettre d'interagir avec des jeunes de son âge et de la culture d'accueil. Dans la rencontre, deux mécanismes se mettent en place. D'une part, la découverte des codes sociaux de la société d'accueil. D'autre part, la sensibilisation de cette dernière à la diversité culturelle.

Lors des entretiens, plusieurs travailleurs sociaux soulignent que les jeunes faisant partie des clubs sportifs ont un degré d'intégration plus fort. Pour une personne qui arrive dans une société qui est différente de celle d'origine, il peut y avoir un décalage au niveau de la communication, des habitudes, des rythmes de vie, des coutumes et du rapport à l'environnement. Dans ce sens, plusieurs éléments entravent le processus d'intégration et la reconnaissance sociale. L'activité sportive est alors un moyen de valorisation, qui permet de mettre en avant les compétences de la personne. Celles-ci vont au-delà de la culture et sont plutôt liées à la performance. En participant activement aux événements sportifs, les jeunes sont valorisés ou reconnus grâce à leur implication et leur cercle social s'élargit. Les interactions, favorisées par l'élargissement du cercle social, permettent au jeune une appropriation plus rapide de la langue locale et des coutumes.

7.4.3 Le modèle antidiscriminatoire

« L'égalité des droits et de traitement » (Bolzman, 2009, p. 50)

Nous relevons que certains des propos de E3 s'inscrivent dans le **modèle antidiscriminatoire**. Voici un extrait des propos qui s'y rapportent :

« On travaille pour valoriser l'image des migrants (journée des migrants, [association culturelle qui œuvre en matière de promotion des droits de l'enfant], semaine contre le racisme...) » (E3).

À travers ses différentes actions, elle souhaite faire connaître les différentes cultures des jeunes aux locaux. Cette valorisation a comme objectif d'éviter la stigmatisation des autochtones et faire ainsi valoir l'égalité des droits et de traitement pour les étrangers.

Un autre exemple est donné par E1 qui explique :

« Le premier jour est un jour qu'ils ne vont jamais oublier... Peu importe, on n'oublie jamais ce jour. C'est vraiment important de mettre en place un accueil adapté. (...) Donc le point principal pour les jeunes c'est de développer un bien-être *psychique*, d'avoir accès au *confort* et de satisfaire leurs *besoins vitaux* » (E1).

Comme mentionné plus haut dans ce travail (cf. 5.4.3), l'intégration relève selon Bolzman de la responsabilité du pays de résidence et doit se baser sur « l'égalité des droits et de traitement » (2009, p. 50). Dans ce sens, la citation de E1 dénote un côté impliqué chez ce travailleur social, car il assume la responsabilité et met en évidence l'impact que cette arrivée peut prendre dans le parcours d'un jeune. L'accueil dit positif permet au jeune de développer un état de bien-être, en satisfaisant dans un premier temps ses besoins vitaux et psychiques. Il pourra ensuite s'inscrire dans une égalité de traitement par rapport à un autre jeune local.

7.4.4 Le modèle ethnoculturel

Utiliser les valeurs du pays d'origine du bénéficiaire dans son accompagnement (cf. 5.7.3)

Ce modèle est illustré à travers la citation d'une travailleuse sociale, qui s'exprime en soulignant la notion de « compromis entre deux identités ». Voici ses propos :

« Si le jeune est encore dans son histoire d'avant, il n'est pas prêt à rencontrer notre forme de société... Il faut un certain temps et puis trouver une sorte de compromis entre les deux identités, de départ et d'arrivée » (E3).

Admettre la présence de deux identités et souligner leur possible coexistence est le premier pas d'une approche ethnoculturelle. Le second réside dans l'apport et l'influence des cultures d'origine qui sont présentes et acceptées dans le quotidien des jeunes accueillis. Ce fait est exprimé par cette même travailleuse sociale, en mettant en évidence un exemple parmi d'autres, des habitudes culturelles ou religieuses qui sont pratiquées et soutenues par l'institution.

« Si les jeunes font le ramadan, on met en place les repas de nuit » (E3).

L'exemple du ramadan est un exemple repris par plusieurs éducateurs, qui vont souligner le dispositif mis en place afin de permettre aux jeunes croyants de pratiquer leurs rites religieux.

Le travailleur social ayant ces caractéristiques valorise la culture du jeune, par le biais de différents liens entre les deux sociétés. Pour ce faire, il s'appuie sur la tradition d'origine, afin d'introduire et favoriser la compréhension des valeurs suisses. Voici l'exemple qui explicite cela :

« On essaye de faire des liens quand on va voir des films ou des expositions, entre la culture suisse et leur culture d'origine » (E3).

Le discours de cette professionnelle s'inscrit dans le modèle **ethnoculturel**, mais nous remarquons également que c'est aussi celle qui met en place des actions qui se caractérisent comme étant militantes (cf. 7.3.3).

7.4.5 Le modèle communautaire

Favoriser les échanges des parcours communs entre les migrants (cf. 5.7.4)

Nous constatons qu'un éducateur (E1) mentionne dans l'interview le fait qu'il favorise le lien entre les migrants. Ses propos s'apparentent au **modèle communautaire**. Voici un extrait de ses paroles :

« Au niveau des sorties, on va favoriser des échanges entre eux, la solidarité entre eux c'est aussi important. Les anciens et les nouveaux, entre communautés » (E1).

L'élément qui est souligné dans cette citation est l'importance des échanges, qui créent une forme de solidarité culturelle et réunissent les différentes générations de migrants. Cette forme de solidarité est donc vectrice d'intégration dans la transmission des savoirs et des pratiques, ceci grâce au rôle des anciens migrants qui font office de médiateurs entre la société d'accueil et les nouveaux arrivés. Ce processus se met en place dans l'institution de manière spontanée.

Les échanges se font aussi avec les communautés et associations qui ont été formées par les migrants des générations antérieures. Celles-ci fonctionnent aussi comme support en cas de crise.

Un travailleur social illustre par un exemple très parlant l'apport de la communauté érythréenne dans une situation d'urgence qui avait eu lieu dans le foyer d'accueil.

« On a beaucoup fait appel à la communauté érythréenne, lorsque nous avons eu un jeune qui s'est suicidé. Là on a fait appel à la communauté qui était très présente sur le moment. Ensuite, ils sont partis comme ils sont venus » (E2).

Le modèle communautaire devient alors une ressource et un soutien. Ce moyen alternatif de soulager la souffrance permet aux jeunes d'être entourés par des éléments identitaires qui les caractérisent et qui sont étroitement liés à leur culture d'origine.

7.4.6 Les tensions liées au temporel

Lors des entretiens, nous avons repéré plusieurs tensions liées au temporel.

Espace-temps fragile (cf. 5.7.6)

Deux travailleurs sociaux (E1 et E2) mentionnent lors de l'interview qu'il existe une tension entre la longue durée d'attente et l'accompagnement dans l'insertion. En outre, il réside une incertitude quant au placement. En effet, les jeunes peuvent partir du jour au lendemain ; voici les propos de ces deux travailleurs sociaux :

« Les décisions prennent pas mal de temps avant de tomber et souvent pour ceux qui ont des avis négatifs et que je suis depuis 5 ans... C'est assez difficile parce que tu les accueilles, tu leur donnes un peu d'espoir, tu leur dis il faut faire ci et ça pour réussir dans la vie et eux sont vraiment dans un doute... Ils n'ont pas de réponse et dès qu'ils ont un avis négatif ils doivent vraiment élargir leur spectre... » (E1).

« On ne sait jamais la durée qu'ils vont rester. Certains sont là depuis 6-7 ans. On ne sait pas, en plus maintenant on a la possibilité de les suivre jusqu'à au moins 20 ans voire plus, à la fin de leur formation » (E2).

Les bénéficiaires issus de migration sont destinés à être probablement de passage (cf. 5.7.6)

Lors de l'interview d'une éducatrice (E4), nous avons pu relever que certains jeunes arrivent en Suisse et repartent selon leur situation familiale. Cette professionnelle relève que cet

événement crée chez elle une tension entre ce retour précipité des jeunes et sa vision idéale de la réalité.

Voici un extrait de ses propos :

« Il y a des jeunes qui ne se projettent plus en Suisse, car ils ont des projets à l'extérieur (leur famille qui tente d'organiser leur retour, green card) ... C'est désolant pour eux, car on leur dit : tu sais ça ne va peut-être pas se faire tout de suite, même peut-être pas se faire du tout. Il faut "que tu assures ton présent, parce que ton avenir, on ne sait pas comment il sera". C'est frustrant, car ce n'est pas toujours entendu... » (E4).

7.5 Synthèse de l'analyse

7.5.1 Vérification des hypothèses

À présent, nous allons reprendre les hypothèses que nous avons émises au début de cette recherche. Ensuite, nous y répondrons en nous basant sur les connaissances acquises.

7.5.1.1 Hypothèse n°1

Notre première hypothèse était la suivante :

« Les travailleurs sociaux perçoivent les jeunes comme étant inscrits dans un modèle d'assimilation à la culture d'accueil. »

Cette hypothèse n'est pas confirmée. En effet, nous avons remarqué que les éducateurs se sont exprimés principalement sur des cas spécifiques concernant les modèles d'acculturation (cf. 7.2.5). Nous remarquons que de manière générale, ils perçoivent les jeunes comme étant inscrits dans un modèle d'intégration. Cependant, certains cas isolés d'assimilation ainsi que de séparation sont présents.

Ce résultat ne correspond pas à la vision que nous avons de l'acculturation des jeunes, mais les différents regards nous ont permis de saisir la complexité de ce processus. Dans notre hypothèse, nous pensions que des facteurs tels que l'attractivité de la culture d'accueil et la séparation de la famille étaient suffisamment importants pour orienter le jeune vers le modèle assimilatoire. Lors des entretiens, les travailleurs sociaux ont souligné le fait que chaque jeune a un parcours qui lui est propre et que les éléments qui influencent ce dernier sont multiples et variés. Nous constatons donc que la variation de ces éléments entraîne une modification de son parcours et de sa manière de s'approprier la culture d'accueil.

Les modèles d'acculturation permettent donc de classer ces différents mouvements et de les expliquer. Les éléments qui désignent les jeunes comme étant intégrés sont directement liés aux loisirs, au sport, au contact avec leurs familles et à leurs pratiques religieuses.

Nous estimions au début de ce travail de recherche que l'éloignement de la famille supposait la coupure des liens. Finalement, grâce aux réseaux sociaux, ce phénomène est limité. De même, l'arrivée dans une culture inconnue amène un attachement majeur aux valeurs et aux pratiques connues, ce qui donne une certaine sécurité au jeune. Cependant, la formation et les loisirs permettent aux jeunes de s'inscrire dans un cercle social local qui leur ouvre les portes à un apprentissage de la langue, de la mode, de la culture et des codes sociaux qui sont propres à la Suisse. Nous expliquons ainsi le résultat de notre recherche.

7.5.1.2 Hypothèse n°2

Notre seconde hypothèse était :

« Selon les situations, les travailleurs qui accompagnent des RMNA sont particulièrement pris dans un enchevêtrement, entre attitude clinique, normative, militante. »

Après l'analyse des entretiens, nous pouvons confirmer en partie cette hypothèse. En effet, les travailleurs sociaux de notre lieu de recherche sont principalement pris dans un enchevêtrement entre clinique et normatif.

Toutefois, nous constatons qu'ils ne sont pas majoritairement militants comme nous le supposions. En nous penchant sur ce point, nous pensons qu'il peut y avoir une possible corrélation entre militantisme et conditions de travail. Comme nous l'avons souligné dans nos motivations, le questionnement à la base de notre travail de recherche est né de l'observation menée lors de notre première formation pratique à Marseille (cf. 3.2). Le militantisme des travailleurs sociaux en milieu migratoire dans cette région nous a interpellés et nous a donné envie de connaître la réalité suisse à ce sujet. Une constatation émane des entretiens que nous avons menés. Dans plusieurs cas, il y avait une alternance entre attitude clinique et normative. Par exemple, nous n'avons pas repéré dans les discours de deux éducateurs spécialisés (E1 et E3) d'éléments qui se rapportent à l'attitude militante. Dans le canton concerné par notre travail de recherche, les ressources (économiques) et les offres (envers les migrants) répondent sans doute suffisamment à la demande et aux besoins du terrain. Un questionnement surgit à ce sujet. Nous nous interrogeons sur l'existence d'une corrélation entre l'engagement militant et les conditions de travail ou ressources qui sont à disposition du professionnel. En d'autres termes, dans un autre contexte migratoire, plus précaire, le travailleur social serait-il amené à adopter une attitude plus militante, afin de combler le manque de ressources mises à disposition ? Ce questionnement que nous avons appliqué à la migration peut-il s'élargir à d'autres champs du travail social ? Ces réflexions mériteraient un approfondissement ultérieur que nous ne sommes malheureusement pas en mesure de mener dans le cadre de ce travail.

Bricolage entre différents rôles

Par ailleurs, en plus des différentes attitudes, nous avons découvert dans cette partie qu'il y avait un enchevêtrement entre différents rôles auprès des bénéficiaires. Dans l'analyse, nous avons pu illustrer les attitudes selon Gaspar par le biais de différents exemples. Cependant, nous pouvons découvrir chez la majorité des interviewés (E1, E2 et E4) que les travailleurs sociaux ne gardent pas toujours la même attitude avec les bénéficiaires. Voici à cet égard les dires de trois travailleurs sociaux :

« Des fois on est le parent, des fois on est le prof... on change pas mal de casquette, parent, éducateur, veilleur... Mais il faut savoir mettre la bonne casquette au bon moment et des fois ça change vite durant la journée... » (E1).

« Pour certains je suis l'oncle, pour certains je suis le papa et pour d'autres je suis le grand frère. Pour certains, je suis une béquille » (E2).

« Pour moi le rôle n'est pas le même avec tous. Ils sont tous différents avec des âges et des besoins qui varient » (E4).

En d'autres termes, chaque travailleur social met en œuvre un bricolage entre les différentes attitudes, afin de s'adapter au mieux aux besoins de la personne accompagnée. Ceci amène une certaine complexité dans la compréhension. Nous pouvons prendre l'exemple donné par l'un des travailleurs sociaux interviewés. En effet, il est intéressant de relever qu'il y a chez E2 à la fois un discours qui le rapporte à des caractéristiques de l'attitude normative (cf. 7.3.2), et des paroles qui le distinguent de celles-ci. Voici un extrait qui illustre une apparente contradiction : *« On se doit de ne pas trop être à cheval sur les règles. »* Dans l'essence de cet

extrait, il y a une opposition avec un trait distinctif de l'attitude normative, qui comporte un suivi constant des règles. Des tensions surviennent alors dans cet « idéal type ». Max Weber⁴², qui est à l'origine de ce concept, repris par Serge Paugam⁴³, l'explique ainsi :

« La question est alors de savoir comment s'y prendre pour construire un type idéal ? Voici la réponse de Weber : "On obtient un idéal type en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie" » (2014, pp. 1-2).

Cet extrait montre que l'idéal type n'existe pas réellement. Ce genre de contradiction est donc prévisible lorsque nous utilisons des idéaux types, afin de créer des catégories pour comprendre la réalité et former un tableau général de cette dernière. Finalement, nous pouvons partiellement confirmer cette hypothèse, car ces professionnels jonglent principalement entre l'attitude clinique et normative. Nous avons vu que plusieurs caractéristiques forment une attitude spécifique ; au sein de celle-ci, des tensions peuvent se présenter. Ces frictions nous empêchent de reconnaître le travailleur social dans une attitude, de manière **absolue**. En outre, les éducateurs sont également dans un bricolage entre différents « rôles », selon les besoins du bénéficiaire. C'est pour cette raison que nous confirmons partiellement cette hypothèse.

7.5.1.3 Hypothèse n°3

Enfin, notre troisième hypothèse était construite de la manière suivante :

« La spécificité du travailleur social en milieu migratoire se trouve dans la temporalité incertaine des accompagnements qui se manifeste à travers une attitude particulière. »

Après l'analyse des entretiens, nous pouvons avancer qu'il y a en effet une certaine instabilité au niveau de la dynamique temporelle des migrants. D'une part, certains RMNA sont vus par les travailleurs sociaux comme étant probablement de passage. Ils sont, d'autre part, perçus comme en étant insérés dans un espace-temps fragile.

Le travail sans anamnèse⁴⁴

Cependant, ce n'est pas l'unique spécificité du travailleur social en milieu migratoire. En effet, durant les entretiens, plusieurs professionnels (E2, E3 et E4) de l'institution ont mentionné qu'une des particularités du professionnel en milieu migratoire réside dans le fait qu'ils travaillent sans anamnèse. Voici les extraits de deux éducateurs :

« Dans un foyer classique on sait plus ou moins tout du "gamin". On sait d'où il vient, quelle fratrie il a, quelle maladie il a, on sait s'il a été vacciné, on sait ce que fait son père comme métier, on sait tout. Ici on ne sait rien, donc si on n'est pas fait pour se sentir face à l'inconnu, on n'a pas sa place ici » (E2).

« ... D'une part il y a tout un travail de décentration à entreprendre et d'autre part faut aussi pouvoir travailler sans les informations. Moi, il m'a fallu un temps d'adaptation pour ça. Dans la plupart des institutions, tu reçois le dossier du jeune, tu sais d'où il

⁴² Économiste et sociologue allemand originellement formé en droit, considéré comme l'un des fondateurs de la sociologie

⁴³ Sociologue

⁴⁴ Étymologiquement, retour sur le passé

vient, ce qu'il a fait, sa situation familiale, t'as les contacts avec les parents... T'arrives à comprendre pourquoi il réagit d'une certaine manière » (E4).

Cet élément revient dans la plupart des récits, de manière explicite ou pas. Prendre en compte le travail sans anamnèse nous a permis de comprendre la raison pour laquelle la majorité des interviewés ont souligné le rôle presque « parental » qu'ils assument auprès des jeunes. L'adoption de ce dernier est directement en lien avec le type de population qui compose ce foyer. La spécificité de ces jeunes réside dans leur condition de « mineurs non accompagnés » (cf. 5.2.2), donc sans figure parentale prenant en charge leur suivi. Or, si nous nous intéressons au développement de l'enfant, le lien d'attachement avec une figure proche joue un rôle prioritaire dans son évolution. Celui-ci se fait en premier lieu avec les figures parentales. En l'absence de ces dernières, d'autres liens d'attachement peuvent se former. Ceci justifie le rôle – ou la « casquette » – que les éducateurs affirment assurer auprès des jeunes résidents. Le travail sans anamnèse revêt ainsi une importance assez conséquente dans l'analyse, car il permet de comprendre les différentes facettes des éducateurs qui travaillent en milieu migratoire avec une population spécifique comme celle des RMNA. Le travailleur social est donc amené à « faire avec » le manque d'informations sur le jeune, la méconnaissance et les différences culturelles. Sur la base de ces informations, nous pouvons alors partiellement confirmer l'hypothèse, car il manque la notion du travail « sans anamnèse » qui vient compléter la spécificité du travailleur social en milieu migratoire.

7.5.2 Réponse à la question de recherche

Nous revenons maintenant à nos questions de recherche initiales :

« Quels sont les enjeux et les tensions du travailleur social en milieu migratoire ? Pour quel type d'attitude professionnelle ? Quelle est la vision du travailleur social sur l'acculturation du jeune RMNA ? »

La vérification de nos hypothèses nous a permis de répondre à cette question de recherche. Trois éléments ressortent de cette question : les enjeux ou tensions, l'attitude du travailleur social et la vision du processus d'acculturation.

Les échanges avec les travailleurs sociaux nous ont permis d'arriver à donner de possibles réponses. Elles ne se veulent pas être définitives et figées, mais trouvent leur justesse dans l'instabilité et la méconnaissance de l'autre, deux éléments propres à ce domaine. Ces premiers éléments sont ce qui ressort des discours, des émotions exprimées et des exemples donnés par les professionnels lors des entretiens.

Nous nous sommes rendu compte qu'en milieu migratoire, les situations rencontrées peuvent être diverses et variées. L'éducateur est donc susceptible de faire face à une pluralité d'enjeux qui influencent les accompagnements, la gestion du temps, la relation que le professionnel instaurera avec le jeune, etc.

Chaque individu, selon sa personnalité, son parcours et sa formation, aura une réaction différente pour faire face à l'incertitude du contexte que nous venons d'évoquer. Certains professionnels trouveront un équilibre en cherchant le soutien et la sécurité que les normes sociétales et législatives donnent à chaque individu. D'autres manifesteront un investissement majeur auprès des personnes, en exprimant leurs émotions et leur empathie lors de situations de vie difficiles. Une autre partie encore essaiera de mettre fin à certaines normes et des codes sociaux, en s'investissant de manière active pour la défense des droits des personnes issues de la migration. Ces trois profils, bien distincts dans ces exemples, se retrouvent en réalité entremêlés, car dans un domaine si bouleversé par les changements, rares sont les personnes qui restent figées dans leur attitude. Plus nombreuses sont celles qui évoluent dans ce contexte, en adaptant leur comportement à la variété des situations

rencontrées. Ici réside, à notre avis, la beauté du travail social : dans la rencontre avec l'incertitude, l'évolution de deux personnes se réalise.

« Pour certains je suis l'oncle, pour certains je suis le papa et pour d'autres je suis le grand frère. Pour certains, je suis une béquille » (E2).

Le travailleur social ne serait donc rien d'autre qu'un être qui trouve son équilibre dans le changement constant et dans l'adaptation à l'autre et à ses besoins. Une béquille, un objet qui aide une personne à retrouver son équilibre dans son chemin. Est-ce une utopie ? Certains répondront peut-être. Pourtant, en menant des entretiens pour répondre à cette question de recherche, nous nous sommes retrouvés avec des réponses pas toujours attendues, surprenantes par leur humilité et simplicité. Le travailleur social est aussi caractérisé par une façon d'être, une attitude, une personnalité. C'est, d'abord, un être humain, une personne qui possède une volonté propre et une vision spécifique. Nous avons découvert un panel d'avis différents entre travailleurs sociaux qui œuvrent ensemble, dans le même contexte. Voici une autre richesse, la capacité de travailler avec des représentations différentes de la réalité, mais avec les mêmes objectifs. La faculté de collaborer dans la différence. Nous pouvons alors faire le lien entre la vision exprimée par les travailleurs sociaux et la manière de s'approprier la culture d'accueil chez les jeunes. Une approche qui tend à l'intégration, dans un contexte social qui n'est pas toujours prêt à accueillir la diversité. Ces professionnels décrivent une variété de jeunes qui, dans le positif ou dans le négatif, essayent de « faire avec » et de s'intégrer, pour la plupart, au tissu social qui les accueille.

Les réflexions que nous venons d'exposer nous obligent à reconnaître que dans le milieu migratoire, la généralisation est difficilement envisageable. Aussi bien pour les pôles que les modèles, nous observons qu'il revêt une diversité ; il n'y a pas un seul concept qui est présent. Nous avons eu des réponses quant aux possibles tendances. La signification du mot *tendance* suppose une orientation qui n'est pas figée mais qui admet la possibilité de changer. Et c'est sur cette variation, transformation et évolution, que nous souhaitons mettre l'accent.

8 Pistes d'action et différents bilans

8.1 Pistes d'action

Plusieurs pistes d'action se sont dévoilées tout au long du processus d'analyse. Nous en avons approfondi trois en particulier. Ces pistes essayent de donner des réponses possibles à différents niveaux. En effet, nous aborderons les diverses formations en lien avec la migration, le développement local et, enfin, l'utilisation des outils numériques.

8.1.1 Formations continues pour les travailleurs sociaux

Tout d'abord, nous avons demandé aux travailleurs sociaux interviewés d'exprimer d'éventuels besoins en termes d'(in)formation dans le cadre de leur pratique professionnelle. De ce sondage, plusieurs pistes ont émergé, par exemple, la nécessité d'avoir plus de connaissances sur les différences de culture, de religion et de codes sociaux. Par ailleurs, il existe actuellement une formation proposée par l'OSAR, qui s'intitule « *Compétence transculturelle pour la pratique professionnelle* ». Cette formation traite les diverses cultures et est utile tant dans la vie privée que professionnelle. Plusieurs objectifs sont visés, dont l'identification des différentes cultures, avec leurs forces et faiblesses. Ceci, afin de favoriser l'apprentissage de la différence en donnant des pistes pratiques dans l'interaction entre le professionnel et les différents publics migrants.

Un autre besoin a été exprimé par les travailleurs sociaux en ce qui concerne la connaissance des autres langues, comme le *farsi*⁴⁵ ou le *tigrina*⁴⁶. Cependant, nous avons remarqué que dans l'offre locale du canton, aucun cours d'apprentissage de ces langues n'est proposé. Avec l'augmentation du phénomène migratoire, il pourrait s'avérer intéressant de valoriser les compétences linguistiques des personnes migrantes. En proposant par exemple des cours où les travailleurs sociaux pourraient acquérir des notions de base afin de pouvoir assurer une meilleure communication avec les jeunes. Cette proposition présente aussi des inconvénients, tels que la difficulté à faire une sélection parmi les nombreuses langues parlées par les jeunes. Ou encore, comment gérer le temps investi pour l'apprentissage de la langue ? Nous nous questionnons sur l'implication du temps personnel de la part du travailleur social. La connaissance de la langue n'est pas considérée comme compétence professionnelle au sens propre. Par conséquent, si son apprentissage n'est pas qualifiable comme « formation professionnelle », cela pourrait demander un investissement majeur de la part du professionnel. Les inconvénients que nous avons repérés concernant cette perspective sont à prendre en compte dans l'optique d'une éventuelle application. Le dernier point ressorti est l'utilité d'acquérir des compétences qui touchent aux TSPT⁴⁷. Les éducateurs ont observé que la majorité des jeunes en souffrent. Pour cette raison, une collaboration avec des professionnels est déjà mise en place. Cependant, les travailleurs sociaux expriment le besoin d'acquérir des outils visant tant à déceler les symptômes qu'à les réduire dans la mesure du possible. À ce sujet, il pourrait s'avérer pertinent d'organiser des formations continues ou des conférences, afin d'informer les professionnels de manière adéquate. Si nous nous référons au modèle canadien, il existe une formation disponible en ligne et proposée par « Porte-Voix »⁴⁸. Celle-ci a comme thème « *L'intervention auprès des victimes souffrant d'un état de stress post-traumatique* ». Elle propose une approche intégrative centrée sur la personne pour les professionnels travaillant auprès d'individus atteints de troubles liés au stress post-traumatique.

Sur le territoire suisse, le CEF⁴⁹ de Lausanne propose, en septembre 2020, un congrès de deux jours sur le thème « *Des (dés)-équilibres : Traumatismes et maladies mentales* ». Lors de cet événement, les professionnels pourront examiner la limite entre la thérapie classique et la barrière du trauma.

Concernant les deux dernières propositions de formation, nous nous interrogeons sur la prise en charge des frais de formation, qui demandent un investissement de la part des institutions souhaitant former leurs professionnels.

8.1.2 Le développement local en matière d'inclusion des jeunes migrants

Ensuite, parallèlement au travail de Bachelor, nous avons suivi le module MAP⁵⁰ intitulé « le développement local ». Ce dernier est un concept qui part des besoins d'un territoire pour construire un projet social. La région est prise en compte dans sa complexité entre les différentes dimensions : physique, économique, sociale et culturelle. En croisant nos connaissances sur ce thème avec les résultats de notre travail de recherche, le développement local nous semble un outil qui pourrait permettre d'apporter un nouveau regard sur les jeunes migrants. Dans ce sens, nous avons imaginé que cela pourrait se concrétiser avec la

⁴⁵ Nom local de la langue majoritaire en Iran

⁴⁶ Langue sémitique et parlée essentiellement au nord-est de la Corne de l'Afrique

⁴⁷ Le trouble de stress post-traumatique définit les troubles pouvant survenir chez une personne exposée directement ou indirectement à un traumatisme. Ces réactions persistent au-delà de 30 jours après l'événement traumatique. Ce traumatisme peut être causé par la violence, un accident, une catastrophe naturelle ou la guerre.

⁴⁸ Entreprise vouée à la production de formations continues pour les intervenants en santé mentale

⁴⁹ Centre d'essais et de formation

⁵⁰ Module d'approfondissement

collaboration de marques du terroir. Le but serait de mettre en place un projet d'insertion professionnelle visant la création de produits locaux labellisés par des personnes issues de la migration. De cette manière, le jeune apprenti comblerait le besoin de main-d'œuvre des entreprises tout en apprenant un métier et en apportant sa touche culturelle dans la production. Le résultat final serait la rencontre entre plusieurs cultures. Ce genre d'initiative permet un changement dans la vision des locaux des personnes issues de la migration. De plus, les migrants pourraient acquérir des compétences ainsi qu'un parcours visant la valorisation de leurs cultures. Néanmoins, l'application de ce projet présente une difficulté liée au contexte incertain des demandes d'asile. Si nous prenons le cas d'un jeune requérant qui s'investit dans ce projet, une vision sur le long terme n'est pas envisageable car sa demande est susceptible d'être refusée à tout moment.

8.1.3 L'utilisation des outils numériques dans l'expression de l'identité et du récit de vie

Enfin, nous aimerions vous présenter l'utilisation du numérique sous deux aspects. Le premier consiste dans la valorisation des personnes migrantes auprès de la population locale par le biais d'un projet participatif qui a été mis en place dans un quartier prioritaire de Marseille. Les jeunes avaient écrit à la main des citations et des pensées personnelles sur des feuilles. Ensuite, un graphiste les avait projetées la nuit sur les murs des cités. Le résultat a eu plusieurs effets. D'une part, l'amélioration de la manière dont les jeunes du quartier étaient perçus. D'autre part, le résultat artistique a valorisé considérablement les lieux. Cet événement a aussi donné lieu à un espace de rencontre et de partage, créateur de cohésion et de lien social. En constatant ces effets positifs, nous envisagerions la reproduction de ce projet avec des personnes migrantes. Cependant, ce projet comporte une limite. Lors de nos entretiens, nous avons constaté que les travailleurs sociaux ont une charge administrative relativement élevée, ce qui réduit parfois le temps éducatif. Par conséquent, un projet de cette ampleur serait à réfléchir au niveau de la disponibilité effective des éducateurs durant ce processus.

Pour le second projet, nous nous sommes inspirés de l'article d'Audrey Lamothe-Lachaine⁵¹ (2017). Elle a analysé des ateliers participatifs organisés sur six mois avec quatre jeunes migrants âgés de 15 à 21 ans qui s'exprimaient au sujet de leur exil à l'aide d'une vidéo. Cette auteure observe que cette expérience a permis chez les participants plusieurs choses : un renforcement de la construction identitaire, une verbalisation de leurs émotions, une rencontre entre différents migrants. Le tout a permis de reconnaître la diversité. C'est pourquoi nous pensons proposer une idée similaire que nous pourrions transposer à une échelle plus large, par exemple le court-métrage. Néanmoins, certaines institutions basent leurs accompagnements sur la non-obligation du jeune de raconter son parcours de vie. Dans ce contexte, nous nous rendons compte que ce genre de projet pourrait être perçu par ces institutions comme étant trop intrusif.

8.2 Différents bilans

8.2.1 Bilan méthodologique

Dans notre échantillon (cf. 6.2), nous souhaitons interroger de manière paritaire les professionnels (deux hommes et deux femmes). De plus, nous voulions avoir un équilibre entre l'âge de ceux-ci, le nombre d'années au sein de l'entreprise, l'origine, etc.

Nous avons mené la totalité de nos entretiens de manière semi-directive. Même si les questions étaient les mêmes pour tout le monde, les thèmes abordés par les travailleurs

⁵¹ Professeure à l'université du Québec dans le Département de l'Éducation

sociaux présentait une variation. Celle-ci était propre à chaque travailleur social et était influencée par les réponses données. Il est intéressant de souligner que cette variation thématique n'a pas influencé le temps accordé à chaque entretien. Étonnamment, nous avons eu quatre interviews d'une heure, avec des différences de quelques minutes.

De plus, nous avons mené tous nos entretiens en binôme. Ceci a eu l'avantage de permettre un double regard sur les questions posées. Lorsque l'un de nous deux menait l'entretien, l'autre veillait à ce que chaque concept théorique soit traité et qu'aucune question ou sous-question soit négligée. Ce système nous a permis de recueillir toutes les informations que nous recherchions, sans pour autant limiter l'ouverture à de nouvelles thématiques surgissant lors de l'entretien.

8.2.1.1 Limites méthodologiques

Problème méthodologique

Lors du processus d'analyse du modèle d'intervention sociale (cf. 7.4), nous avons remarqué qu'une question avait probablement biaisé les réponses des éducateurs. Celle-ci avait comme but de savoir dans quel modèle d'intégration les éducateurs percevaient les jeunes. Elle était formulée de la manière suivante :

« Quels éléments sont à votre avis importants afin que le jeune puisse s'adapter à la société d'accueil ? »

Or, la formulation de cette phrase sous-entend que dans un processus d'intégration à une société, c'est à la personne migrante de s'adapter au nouvel environnement. Ceci s'inscrit dans le modèle « réparateur assimilationniste » de Bolzman (cf. 5.7.2). Étant donné que la question était ainsi orientée, les réponses des éducateurs se sont majoritairement concentrées sur l'effort que les jeunes doivent accomplir pour que le processus d'intégration puisse être considéré comme réussi. Ceci sans forcément prendre en considération les autres éléments développés dans la définition d'intégration donnée par Bolzman et par la loi suisse (cf. 5.4.3).

Ce biais non volontaire qui est apparu dans nos entretiens nous a questionnés sur la manière dont certaines idées inconscientes sont inscrites dans l'imaginaire collectif. Bien que notre questionnaire ait été contrôlé par différentes personnes avant d'être utilisé, aucune de ces supervisions n'a repéré la nuance involontaire que nous avons insérée dans la question.

Après des discussions en binôme, nous émettons l'hypothèse suivante : il se peut qu'historiquement, dans toute société et tout phénomène migratoire, il revienne à la personne étrangère de s'adapter aux sociétés d'accueil et non l'inverse. En effet, lorsque le migrant arrive dans un nouvel endroit, une série de changements environnementaux s'opère pour lui : sociaux, naturels et culturels. Rarement, la société qui accueillait le migrant, ou plutôt qui admettait la présence de ce dernier, mettait en œuvre des changements dans l'environnement d'accueil, afin d'aller à la rencontre de la personne migrante. Aujourd'hui, avec la reconnaissance des droits de l'homme, nous avons des législations qui permettent des changements en faveur de la personne migrante. Par exemple, en lui reconnaissant ses droits fondamentaux. Cependant, le poids et l'influence d'un parcours historique si conséquent peuvent encore laisser des traces dans le subconscient collectif et, donc, dans notre manière d'avoir formulé la question.

Groupe restreint

Nous sommes conscients que ce travail est une introduction à la recherche, simplement par la taille de l'échantillonnage. Néanmoins, nous nous inscrivons dans une lignée d'autres recherches. Par conséquent, même si notre échantillon est restreint, ce travail trouve sa

légitimité. Ceci grâce aux auteurs et aux autres recherches sur lesquelles nous nous sommes appuyés, et à la réalité du terrain que nous avons pu étudier.

Interviews uniques des professionnels

Le choix de ne pas interroger directement les jeunes concernés (cf. 6.2.) nous a donné un point de vue qui se limitait à la vision des travailleurs sociaux. Connaître la perception du jeune aurait pu apporter un complément important dans la manière d'aborder l'intégration.

8.2.2 Bilan binomial

L'aboutissement de cet écrit en binôme est une expérience positive. Nos manières de travailler étaient différentes. Nous pensons cependant que ceci nous a permis de développer une certaine complémentarité et de garder un équilibre qui nous correspondait à tous les deux. Cela a créé une bonne dynamique de travail. De plus, l'élaboration de cet écrit en binôme nous a permis, entre autres choses, de nous motiver mutuellement dans les moments plus difficiles. Le tout, en gardant une certaine discipline dans le rythme et dans le temps dédié au travail de Bachelor. En outre, cela nous a aidés à avoir une vision élargie des éléments que nous avons à disposition. Ce double regard a rendu tout le processus d'analyse très riche et profond dans les réflexions. Enfin, cela nous a permis de prendre toujours du recul par rapport à nos points de vue.

Un détail intéressant à soulever est que déjà avant le début du travail de Bachelor, nous nous entendions bien, et cela a certainement joué en notre faveur. Nous avons tous deux effectué notre formation pratique à Marseille, car nous sommes issus de la même école et volée académique. Dans ce sens, nous avons pu apprendre à nous connaître. Le respect mutuel que nous nous témoignons nous a guidés tout au long de cette collaboration.

8.2.3 Bilan professionnel

Il existait de temps à autre des désaccords, mais lorsque nous en discutons, une solution émergeait rapidement. Nous souhaitons garder en mémoire les outils que nous avons élaborés au profit de notre avenir professionnel.

Nous pouvons énumérer parmi ces outils :

- Le respect des différents délais
- La continuité et la rigueur de travail
- La collaboration ainsi que la répartition des tâches
- La communication écrite et verbale avec tous les acteurs : l'institution partenaire, la directrice de travail de Bachelor et les différents travailleurs sociaux sollicités, ainsi que les personnes-ressources
- Le respect d'un code éthique

Par ailleurs, ce travail a renforcé nos compétences liées à la migration. De plus, cela a éveillé des perspectives professionnelles. Tabea souhaite suivre plus tard une formation continue en lien avec la migration et sa seconde formation pratique aura aussi pour cadre le milieu migratoire. Julien évalue la possibilité d'effectuer un master avec un lien potentiel dans le domaine migratoire.

9 Conclusion

Nous avons choisi de nous pencher sur la thématique de la migration, car nous avons été confrontés à ce milieu lors de nos premières formations pratiques à Marseille. L'implication des travailleurs sociaux nous a questionnés et a suscité l'envie d'approfondir ce sujet. L'intérêt personnel né lors des différents voyages et contacts avec des personnes concernées

a joué également son rôle. Nous nous sommes donc questionnés sur l'attitude des travailleurs sociaux, et les enjeux et tensions qui y sont liés.

Nous avons débuté notre travail avec un cadre théorique divisé en six phases, en nous appuyant sur différents auteurs, afin d'avoir une base de référence plus approfondie. Pour commencer, la clarification des différents termes en lien avec la migration ainsi que les recherches sur l'historique récent en Suisse ont été nécessaires. Le tout afin de saisir l'arrière-plan global qui constitue le point de départ de notre recherche. Ensuite, nous avons développé le thème de l'asile et, plus particulièrement, la politique actuelle et le contexte juridique en Suisse. Les spécificités juridiques nous ont été utiles dans la compréhension des enjeux méta qui influencent le parcours d'une personne mineure non accompagnée.

Un vaste panel de termes en lien avec le concept d'intégration s'est présenté à nous lors de nos recherches. Nous avons alors choisi de nous focaliser premièrement sur la définition d'enculturation. De plus, l'approfondissement des stratégies d'acculturation nous a permis de contextualiser l'aboutissement d'un parcours migratoire en Suisse. L'explicitation des concepts d'inclusion et exclusion nous a semblé nécessaire, car elle propose un regard complémentaire sur la manière d'œuvrer pour le vivre ensemble dans une société qui se veut paritaire. D'ailleurs, il n'est pas rare d'entendre ces deux termes dans le langage courant du travailleur social. Enfin, nous avons évoqué les différentes variantes spécifiques à l'univers tripolaire, qui appartiennent au travailleur social de manière générale, avant de nous concentrer sur les modèles d'intervention sociale propres aux professionnels en lien avec la migration.

Une fois terminé notre cadre théorique, notre focus s'est transposé sur la compréhension de la réalité vécue par les travailleurs sociaux de l'institution partenaire.

Au début de notre travail, nous pensions que les professionnels percevaient les jeunes migrants comme étant assimilés à la culture suisse. Ceci à cause d'une série d'éléments observés, tels que la rupture avec la famille et la culture d'origine ainsi que l'adoption d'un nouveau code social. Cependant, les échanges avec les travailleurs sociaux nous ont fait comprendre que le lien avec la culture d'origine était souvent présent et que cela n'empêchait pas l'établissement de contacts avec les locaux. Nous souhaitons garder une certaine nuance dans ces résultats, car les travailleurs sociaux se sont référés à des cas spécifiques, parmi lesquels nous avons pu percevoir des variantes.

Avant l'analyse, nous supposions que les travailleurs sociaux œuvrant en milieu migratoire étaient susceptibles d'adopter des attitudes qui pouvaient renvoyer à une certaine militance, à la normativité ou à l'attitude clinique. Nous avons découvert que la militance, très présente dans le milieu dans lequel nous avons effectué notre première formation pratique, était abordée de manière modérée dans l'institution partenaire. Dans ce sens, nous nous sommes questionnés sur la corrélation entre la militance et le milieu sociopolitique dans lequel l'intervention sociale s'insère.

Enfin, nous avons remarqué lors de nos stages qu'en milieu migratoire il était fréquent de retrouver une temporalité incertaine. Celle-ci concerne la prise en charge, les réponses données par les autorités ainsi que la résolution des différents cas. Lors des entretiens de recherche, nous avons découvert que cette spécificité est bien présente. Toutefois, ceci n'est pas l'unique enjeu de la prise en charge des mineurs non accompagnés. Les professionnels doivent aussi mener les différentes prises en charge sans disposer des informations qui concernent les bénéficiaires et leur trajectoire de vie.

Plusieurs aspects pourraient s'avérer intéressants dans l'optique d'approfondir notre travail de recherche. Nous suggérons d'une part d'agrandir l'échantillon, afin d'avoir une vision plus variée. D'autre part, nous proposons également d'interroger les jeunes sur leur vision

de l'intégration, si cela s'avère possible. Par ailleurs, une comparaison des propos des travailleurs sociaux œuvrant dans des contextes institutionnels et politiques différents, comme nous souhaitons le faire aux prémices de ce travail, serait également digne d'intérêt.

Pour clôturer ce travail, nous souhaitons mettre l'accent sur la diversité des compétences que nous avons dû mettre en œuvre dans chaque phase de ce travail. Le croisement des différentes pensées a amené de la richesse au contenu ainsi qu'une évolution de nos représentations et un approfondissement de nos connaissances.

De la même manière, nous sommes convaincus que la valorisation de la diversité dans une population serait source de construction d'une société équitable où les droits sont garantis pour chaque être humain.

« *La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité* » (Morin & Cyrulnik, 2000, p. 64).

10 Références

10.1 Bibliographie

- Amin, A. (2005). L'intégration des jeunes Français issus de l'immigration. *Connexions*, 83(1), 131-147.
- Assemblée générale des Nations Unies. (1950). *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*.
- Assemblée générale des Nations Unies. (1951). *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés*. Genève.
- Beck, S., Diethelm, A., Kerssies, M., Grand, O., & Schmocker, B. (2010). *Code de déontologie du travail social en Suisse*. Berne: AvenirSocial.
- Bolzman, C. (2009). Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes: enjeux et défis pour les pratiques professionnelles. *Pensée plurielle*, 21(2), 41-51.
- Bolzman, C., & Bédard-Hauser, P. (2004). Contradictions et paradoxes dans le travail social avec les migrants. Dans O. Amiguet, & C. Julier, *Les enjeux contradictoires dans le travail social*. Toulouse: ERES.
- Bouquet, B. (2015). L'inclusion: approche socio-sémantique. *Vie sociale*, 11(3), 15-25.
- Brugère, F. (2009, Mai 8). *Pour une théorie générale du "care"*. Récupéré sur La vie des idées: <https://laviedesidees.fr/Pour-une-theorie-generale-du-care.html>
- Confédération Suisse. (1998). *Loi sur l'asile*. Récupéré sur Droit interne - Etat - Peuple - Autorités: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/index.html>
- Confédération Suisse. (2005). *Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration*. Récupéré sur Droit interne - Etat - Peuple - Autorités: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html>
- Dasen, P. R. (2002). *Pourquoi des approches interculturelles en sciences de l'éducation?* Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Depallens Villanueva, S., & Ambresin, A.-E. (2010). Soins aux mineurs non accompagnés (MNA) : l'expérience lausannoise. *Revue médicale suisse*, 6, 1248-1252.
- Gaspar, J.-F. (2012). *Tenir! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. Paris: La Découverte .
- Genel, K. (2009). *Reconnaissance, identité et intégration sociale*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Groupe romand de coordination Travail de bachelor. (2008). *Code d'éthique de la recherche*. Suisse Romande: HES-SO.
- Guibet-Lafaye, C. (2012). Anomie, exclusion, désaffiliation: dissolution de la cohésion sociale ou du lien social? *Pensée plurielle*, 29(1), 11-35.
- Honneth, A. (2013). *La Lutte pour la reconnaissance* . Gallimard.
- Lamothe-Lachaine, A. (2017). La "diversité" ethnoculturelle au Québec: rapports identitaires, discrimination, exclusion et racisme. *Diversité urbaine*, 17, 95-112.
- Lièvre, P. (2006). *Manuel d'initiation à la recherche en travail social*. Édition de l'école nationale de la santé publique.

- Majlöf, A. M., Tararas, K., & Tinio-Le Douarin, L. (2017). *Sciences sociales et humaines: Migrations internationales*. Récupéré sur Site web UNESCO: www.unesco.org
- Morin, E., & Cyrulnik, B. (2000). *Dialogue sur la nature humaine*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube.
- Nguyen, D.-Q. (2017, Novembre 10). *Qui sont ces 25% d'étrangers en Suisse?* Récupéré sur [swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch): <https://www.swissinfo.ch/fre/societe/série-migration-partie-1-deux-millions-d'étrangers-en-suisse-mais-qui-sont-ils/42409190>
- Organisation des Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*.
- Organisation suisse d'aide aux réfugiés. (s.d.). *Requérant d'asile*. Récupéré sur Site web de l'organisation suisse d'aide aux réfugiés: <https://www.osar.ch>
- Paugam, S. (2014). *Les 100 mots de la sociologie*. Paris: Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je?
- Personne ressource. (2019, Août 28). Enjeux actuels de la migration des RMNA au niveau cantonal et national. (J. Besse, & T. Caglioti, Intervieweurs)
- Piguet, E. (2004). *L'immigration en Suisse, 50 ans d'entrouverture*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Piguet, E. (2013). *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Roult, R., White, B., Adjizian, J.-M., Morel-Michaud, L., & Auger, D. (2017). Loisir et intégration des nouveaux arrivants: état des connaissances scientifiques. *Observatoire québécois du loisir*, 14(13).
- Spire, A. (2007). L'asile au guichet. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 169(4), 4-21.
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Zielinski, A. (2010). L'éthique du care: une nouvelle façon de prendre soin. *Études*, 631-641.

11 Annexes

11.1 Tableau des illustrations

Figure 1. Les stratégies d'acculturation de Berry et Sam 19

11.2 Grille d'entretien

| Questions | Analyse théorique |
|--|--|
| <p>« Préambule »</p> <p>a. Quel est votre parcours professionnel ?</p> <p>b. Quelle formation avez-vous ?</p> <p>c. Depuis combien de temps travaillez-vous au foyer ? Et dans le milieu migratoire ?</p> | Descriptif de l'interviewé |
| <p>1. Pourquoi avez-vous choisi ce secteur d'activité plutôt qu'un autre ?</p> | Pôles de Gaspar : clinique, normatif et militant |
| <p>2. Dans votre vie privée, faites-vous partie d'une association ?</p> <p>a. Si oui, laquelle ? Pour quelle cause ?</p> <p>b. Est-ce que vous avez déjà participé à une manifestation ? pour quelle cause ?</p> | Pôles de Gaspar : Militance |
| <p>3. Est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez faire et que vous ne pouvez pas faire dans votre pratique professionnelle ?</p> <p>a. Au niveau institutionnel et politique (micro et macro)</p> <p>b. Temporalité courte : Est-ce que c'est difficile d'accompagner de RMNA qui peuvent être expulsés à leur majorité ? Si oui qu'est-ce qui est concrètement difficile ? Exemples ?</p> | Tensions Gaspar |
| <p>4. Pouvez-vous raconter une situation professionnelle qui était difficile pour vous ?</p> <p>a. Qui était le sujet de la situation ?</p> <p>b. Quelle norme en jeu ? Où quelle valeur professionnelle en tension ?</p> <p>c. Qu'est ce qui s'est passé ?</p> <p>d. Qu'est-ce que vous avez fait ?</p> | Tensions Gaspar : Tensions entre votre pratique professionnelle souhaitée et les normes en vigueur |

11.3 Convention de retranscription « Transcriber »

TCOF : *Traitement de corpus oraux en français* - Nancy – Université – ATILF UMR 7118

CONVENTIONS DE TRANSCRIPTION

EN VUE D'UN ALIGNEMENT TEXTE-SON AVEC TRANSCRIBER

Virginie André, Christophe Benzitoun, Emmanuelle Canut, Jeanne-Marie Debaisieux, Bertrand Gaiffé, Evelyne Jacquey

Préambule

La transcription ne peut pas refléter l'enregistrement avec une fidélité parfaite : la prononciation d'un même sujet/terme, par un enfant comme par un adulte est variable. Le but de notre travail sur corpus n'est pas une analyse fine de la prononciation. C'est une étude approfondie de la sémantique et de la syntaxe en fonction de l'objectif précis que nous fixons à l'analyse. Cette analyse doit être rigoureuse, chaque corpus présentant des données particulières. Les éléments transcrits sur lesquels subsistera un doute ne seront ni interprétés ni analysés, seules des hypothèses pourront éventuellement être formulées. (On ne formulera éventuellement que des hypothèses.)

Tours de parole

Chaque tour de parole fait l'objet d'une identification du locuteur dans TRANSCRIBER. Cette identification est représentée sur l'écran par un encadré. *Pour les corpus adulte-enfant, l'adulte est identifié par « adulte » et l'enfant par son prénom. Pour les corpus adulte-adulte les locuteurs sont identifiés comme « L » et sont numérotés dans l'ordre de leur prise de parole : L1, L2, etc.* Sur l'écran on obtient la configuration suivante :

Corpus adulte-enfant :

adulte
 • ta maman vient te chercher
David
 • non
adulte
 • ah bon

Corpus entre adultes :

L1
 • et concrètement qu'est ce qu'il a fait pour euh
L2
 • euh plein de choses euh en fait euh grâce à lui euh j'ai pu rencontrer Jackie Chan euh la semaine de mon arrivée
L1
 • hum hum

Pour les corpus adulte-enfant, les énoncés doivent être numérotés mais la numérotation n'est pas à réaliser au moment de la transcription. Tous les énoncés seront numérotés automatiquement dans des balises « commentaire » après la première phase de transcription et avant la phase de vérification via un programme informatique.

Principes généraux de transcription

1. Transcrire tout ce qui est dit par l'adulte et par l'enfant, y compris les hésitations et les répétitions, selon l'orthographe usuelle.

Ne pas ajouter de morphèmes non verbalisés. Par exemple, ne pas écrire « ne » lorsque cette partie de la négation n'est pas réalisée.

2. Ne pas ponctuer les énoncés.

Ne pas employer les majuscules sauf pour les noms propres.

Mettre des guillemets droits pour les titres, avec majuscule sur le premier mot (ex : "Amaque, crime et botanique").

Exception pour les corpus adulte-enfant : indiquer « ? » pour exprimer l'intonation interrogative¹.

3- Ne pas anonymiser le corpus (indiquer tous les noms propres, chiffres etc. entendus, même ceux permettant l'identification de locuteurs). Le balisage des éléments susceptibles d'être anonymisés et l'anonymisation (dans le son et le texte) se fera ultérieurement selon un codage spécifique.

Orthographe et prononciation : spécificités

- Les nombres doivent respecter les normes habituelles de l'écrit. Tous les nombres doivent être écrits en lettres.
- Phatiques et onomatopées sont codifiées et doivent être transcrits selon l'orthographe fournie :

ah, aïe, areu, atchoum, badaboum, baf, bah, bam, bang, bé, bêêê, beurk, ben, bing, bon, boum, broum, cataclap, clap clap, coa coa, cocorico, coin coin, crac, croa croa, cuicui, ding, ding deng dong, ding dong, dring, hé, hé ben, eh bien, euh, flic flac, flip flop, frou frou, glouglou, glou glou, groin groin, grr, hé, hep, hi han, hip hip hourra, houla, hourra, hum, mêêê, meuh, mh, miam, miam miam, miaou, oh, O.K., ouah, ouah ouah, ouais, ouf, ouh, paf, pan, patatras, pchhh, pchit, pff, pif-paf, pin pon, pioupiou, plouf, pof, pouet, pouet pouet, pouf, psst, ron ron, schlaf, snif, splaf, splatch, sss, tacatac, tagada, tchac, teuf teuf, tic tac, toc, tut tut, vlan, vroum, vrrrr, wouah, zip.

- Les sigles sont ponctués quand on lit les lettres isolément (S.N.C.F.), non ponctués lorsqu'il s'agit d'acronyme (CROUS). Le sens des sigles peut être précisé lors de la première apparition avec une balise TRANSCRIBER : A.E.E. {sigle=Agence Européenne de l'Environnement}
- Lorsque l'orthographe est incertaine (cas de certains noms de marques, toponymes, etc.) on pourra utiliser une orthographe approximative si elle est plausible et le signalant avec des balises TRANSCRIBER, soit à la suite du mot isolé : un certain Dupont+[lex=?] ; soit en englobant la séquence : [lex=?/Sous la Voivre[-lex=?]
- Les accords non standards sont suivis de l'indication {sic} : « tu as vu des chevaux {sic} », « ils croient {sic} que c'est vrai ». Utiliser la balise « commentaire » {sic} répertoriée dans TRANSCRIBER.
- Respecter les règles d'accord sauf si on a une réalisation phonique particulière. Par exemple, « on est **parti** avec maman » mais « on s'est **mises** à dormir »
- Quand il y a hésitation entre plusieurs possibilités pour la transcription, noter les mots entre barres obliques, séparées par une virgule : /ça, chat/ ; /va, vois/
- Quand on a des mots indistincts (incompréhensibles, inaudibles, inconnu...), mettre * si cela ne s'applique qu'à une syllabe, *** si cela s'applique à plusieurs syllabes. On pourra éventuellement ajouter une balise prononciation : c'est une * [pron=pul ?]
- Les liaisons particulières sont indiquées entre deux signes = : « le =n= ours », « donne-moi =z= en ».
- On utilisera les parenthèses pour les variantes morphologiques indécidables (non réalisées à l'oral) : « il(s) disai(en)t... » ; « on (n') est pas là »
- Ne pas rétablir les élisions non réalisées : « parce que il est pas là ».
- Dans le cas où sont verbalisés des mots en langue étrangère, transcrire selon la norme de la langue d'origine et insérer une balise langue dans TRANSCRIBER. On obtient par exemple la configuration : speed+[lang=anglais]

SPECIFICITES POUR LES CORPUS ADULTE-ENFANT

- Dans les corpus adulte-enfant, on pourra utiliser {sic} quand il y a reprise par l'adulte d'un mot « tronqué » verbalisé préalablement par l'enfant :

enfant

- non c'est un éléphant [pron=efa~]

adulte

- c'est un oui c'est un éphant {sic} c'est un éléphant

- Dans les corpus adulte-enfant, quand certains éléments (syllabes) ne sont pas réalisés à l'intérieur d'un mot ou quand le mot est parfaitement reconnaissable mais que ponctuellement il est verbalisé avec une prononciation un peu différente (inversion de syllabes par ex) : écrire le mot correctement orthographié puis dans TRANSCRIBER insérer une balise de prononciation et écrire la prononciation exacte entendue avec l'alphabet SAMPA. Sur l'écran de transcrire, on obtient la configuration suivante : il frappe [pron=ifap] ; elle court [pron=Ecu] ; parce que [pron=pak2] ; tu as [pron=ta], je sais [pron=SE], spectacle [pron=pEstakl], chat [pron=sa], pomme [pron=pEm], etc.

En revanche, ne pas mettre de balises de prononciation pour la prononciation élidée du schwa (mots comportant un « e » susceptible d'être prononcé et qui ne l'est pas) et conserver uniquement la forme orthographique usuelle : transcrire petit pour [pti].

Dans le cas d'une prononciation particulière récurrente dans le corpus, par exemple l'enfant prononce [z] tous les [Z] (« ze » pour « je »), elle ne sera pas reportée dans la transcription mais indiquée en commentaire dans la fiche signalétique.

- Si ce que dit un enfant n'est pas compréhensible ou s'éloigne assez d'une prononciation standard, ne pas écrire de mots ou segments en orthographe standard mais utiliser directement dans TRANSCRIBER une balise de prononciation [pron=pap2mut] suivie d'un commentaire {interprétation=pamplemousse}.

Dans le cas d'un doute ou d'une impossibilité d'interprétation, mettre un point d'interrogation dans l'accolade : [pron=iai] {interprétation=parti ?} ; [pron=emusEbele] {interprétation=la mouche s'est envolée ?}.

Dans les énoncés de l'enfant, quand il y a un doute sur l'interprétation du morphème réalisé, transcrire en alphabet SAMPA dans une balise de prononciation et mettre à la suite, dans une balise commentaire, les deux interprétations possibles : [pron=ki] {/qui, qu'il/} ; [pron=i] {/il, qui/}

Phénomènes propres à l'oral

Pour les corpus adulte-enfant :

=> indiquer les chevauchements entre les énoncés de l'adulte et l'enfant via la balise « locuteur superposé » dans TRANSCRIBER. Sur l'écran on obtient la configuration suivante :

adulte

- ta maman range les

adulte + enfant

- 1- yaourts dans le frigo
- 2- ben non c'est pas le frigo

enfant

- c'est pas le frigo

Dans ce cas, 1- correspond à l'adulte et 2- à l'enfant.

Pour les corpus adulte-adulte :

=> Les chevauchements de paroles sont notés entre chevrons (non collés au mot).

- L1 pardon < toujours lié à l'ordinateur
- L2 et euh sou- souvent souvent > je veux pas dire

TCOF : *Traitement de corpus oraux en français* - Nancy – Université – ATILF UMR 7118

- Noter les amorces de mots par un tiret (collé) :
« il a il a p- il a pris »

- Les pauses sont notées par une croix (espace avant et après) : +

- Les pauses très longues (silence) sont notées /// et peuvent être accompagnées d'un commentaire (*balise commentaire dans TRANSCRIBER*) : /// {l'enfant regarde attentivement l'image} ; /// {l'enfant va chercher un jouet dans sa chambre} ; /// {L1 se sert un verre d'eau}

- Préciser les détails de la situation (rires, bruits, etc.) avec une balise commentaire de TRANSCRIBER : Si l'événement ou le « bruit » est répertorié dans TRANSCRIBER, insérer cette balise (ex : [rire]). Si l'événement ou le « bruit » n'est pas répertorié comme balise dans TRANSCRIBER, le décrire : {bruit d'une sirène dans la rue} ; {éternuement de l'adulte} ; {l'enfant saute sur son lit} ; {une porte qui claque}
Si un événement est récurrent (bruits de fond, etc.), il ne sera pas reporté dans la transcription mais indiqué en commentaire dans la fiche signalétique.

- Les parties enregistrées mais non transcrites sont notées ### suivi d'un commentaire (*balise commentaire dans TRANSCRIBER*) :
{la mère entre dans la chambre et pose une question à l'enfant}

- Les coupures dans l'enregistrement sont indiquées par \$\$\$ suivi d'un commentaire (*balise commentaire dans TRANSCRIBER*) :
\$\$\$ {l'enfant éteint le magnétophone par inadvertance} ; \$\$\$ {sonnerie du téléphone : l'adulte arrête l'enregistrement pour répondre} ; \$\$\$ {partie confidentielle, les locuteurs ont demandé l'arrêt du magnétophone}

RECAPITULATIF DES SYMBOLES DE TRANSCRIPTION

| | |
|--------|---|
| {...} | Commentaires (balise via TRANSCRIBER) |
| [...] | Prononciations particulières notées avec l'alphabet phonétique SAMPA (balise via TRANSCRIBER) |
| (...) | Variantes graphiques indécidables |
| + | Pauses |
| /// | Pauses très longues |
| = | Liaison non standard remarquable |
| /... / | Hésitations entre transcription |
| ...- | Amorces |
| * | Syllabe incompréhensible |
| *** | Suite de syllabes incompréhensibles |
| ### | Passage enregistré non transcrit |
| \$\$\$ | Coupure de l'enregistrement |